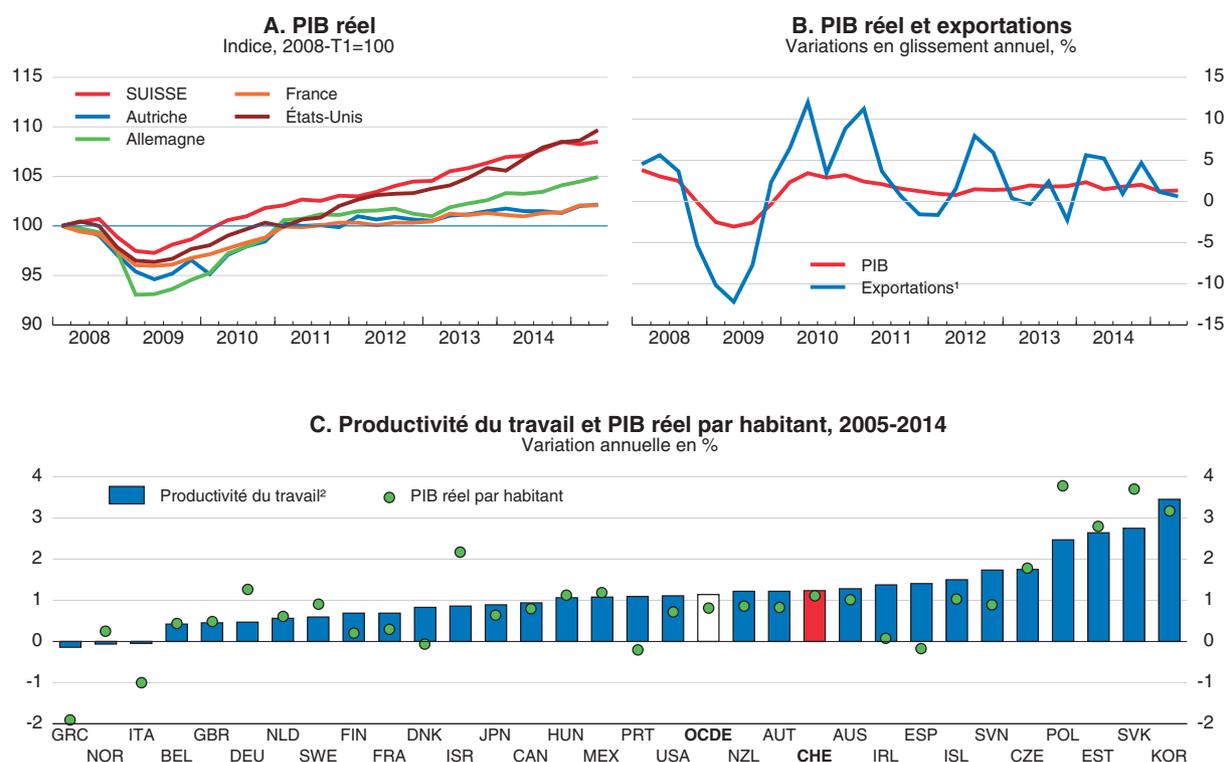


Évaluation et recommandations

- *Évolutions macroéconomiques récentes et perspectives.*
- *Stimuler les perspectives de croissance à moyen terme.*
- *Politiques visant à maîtriser le cycle du marché du logement.*
- *Augmenter l'efficacité des dépenses publiques.*
- *Adopter les bonnes pratiques internationales en matière fiscale, y compris pour l'échange de renseignements.*

Après la récession de 2009, la croissance économique de la Suisse a connu un fort rebond, prenant de vitesse ses principaux partenaires commerciaux européens et faisant jeu égal avec la vigueur de la croissance américaine (graphique 1, partie A). Quand la récession a frappé, la Banque nationale suisse (BNS) a mis en œuvre une politique de taux d'intérêt extrêmement bas et a appliqué, en 2011, un plafond au franc suisse par rapport à l'euro. Le rebond de la croissance a été principalement stimulé par les exportations, qui se sont rapidement redressées après la récession de 2009 (partie B), et par la consommation des ménages. Les résultats de la Suisse s'agissant de la croissance du PIB par habitant avoisine depuis une décennie la moyenne de l'OCDE et il en va de même pour la compétitivité de sa main-d'œuvre (partie C).

Graphique 1. Croissance du PIB réel et ses principales composantes



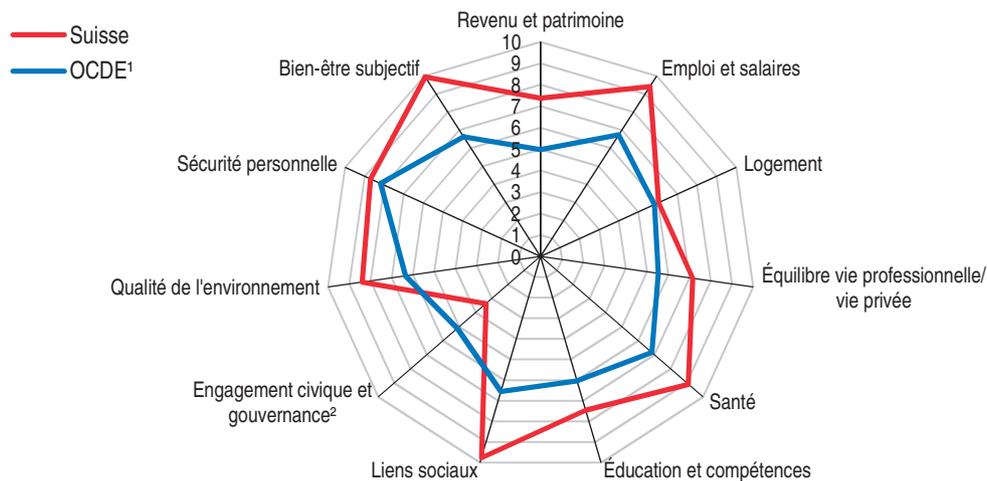
1. Hormis or non monétaire et objets de valeur.

2. La productivité du travail est mesurée au moyen des heures travaillées.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 97 (et mises à jour) ; OCDE, Base de données des comptes nationaux ; et SECO.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292750>

Les indicateurs du bien-être et du bonheur sont également élevés. Plusieurs grandes villes du pays comptent régulièrement au nombre des localités offrant la meilleure qualité de vie au monde. Selon l'Indice du vivre mieux de l'OCDE (graphique 2), tous les résultats obtenus par la Suisse pour les différentes composantes du bien-être, à l'exception d'une

Graphique 2. L'Indicateur OCDE du vivre mieux pour la Suisse



1. Moyenne non pondérée.
2. L'indicateur de l'engagement civique se fonde en partie sur la participation moyenne des électeurs. La démocratie directe exercée en Suisse signifie qu'en raison de leur nombre disproportionnellement élevé, les scrutins nationaux se caractérisent par une participation moyenne relativement faible.

Source : Indicateur du vivre mieux de l'OCDE, www.oecdbetterlifeindex.org/fr/.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292762>

seule, sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE, les résultats étant particulièrement bons en ce qui concerne la satisfaction dans la vie et la santé. Même si la Suisse se classe en très bonne position concernant l'offre résidentielle de bas et milieu de gamme, le coût élevé de l'immobilier pèse sur le résultat global. Cette question est traitée en détail dans le chapitre 2. Si l'effet redistributif des taxes et transferts est comparativement limité, la Suisse reste dans la moitié des pays de l'OCDE les plus égalitaires après prélèvement de l'impôt et transferts. Même ainsi, le PIB par habitant est très variable d'une région du pays à l'autre, comparé aux standards de l'OCDE (Demmou et al., 2015).

Le dynamisme et l'ouverture de l'économie suisse continuent d'attirer les travailleurs étrangers. Comme on l'a vu dans la précédente *Étude*, ce phénomène compte pour une bonne part dans la vigueur de la croissance économique du pays. En février 2014, les Suisses se sont prononcés en faveur de l'initiative contre « l'immigration de masse », ce qui contraint le gouvernement à imposer, d'ici 2017, des quotas d'immigrés, y compris en provenance de l'UE. Cette mesure remet en question une composante essentielle du modèle de croissance du pays et semble déjà se traduire par une érosion de la confiance. Il découle de ces évolutions que la croissance à moyen terme devra de plus en plus provenir de gains de productivité.

Plus récemment, l'économie a été touchée de plein fouet, le 15 janvier 2015, par la suppression par la BNS du plafond appliqué au franc suisse, ce qui a entraîné une forte appréciation de la monnaie, notamment par rapport à l'euro. L'Europe représentant le débouché des deux tiers environ des exportations suisses, cette mesure a, par contrecoup, affecté les exportations et la croissance et pesé sur les prix à la consommation.

Dans ce contexte, les principaux messages de la présente *Étude* sont les suivants :

- La Suisse a longtemps bénéficié d'un fort afflux de travailleurs étrangers. Si des limitations finissaient par être imposées, les pouvoirs publics devront alors mettre l'accent sur l'amélioration de la productivité en faisant le nécessaire pour que les ressources soient consacrées à leur utilisation la plus productive. Cette évolution exige

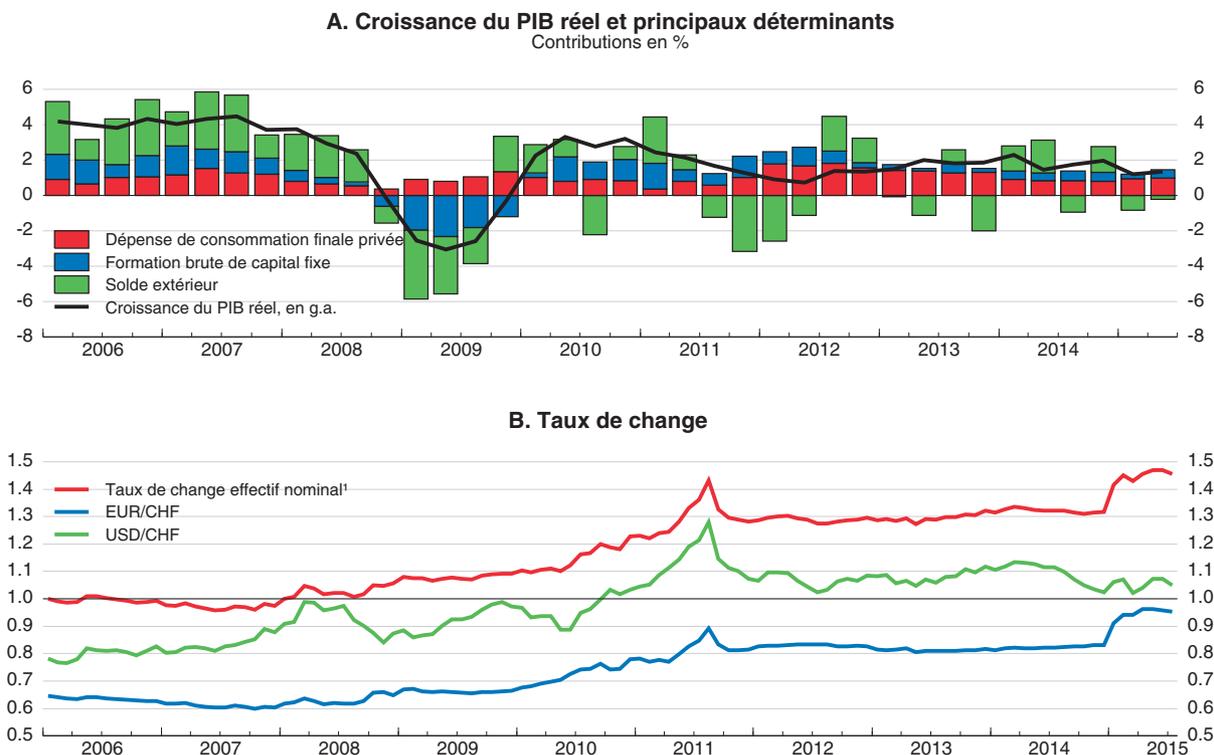
d'assouplir le marché du travail et les marchés de produits et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique, ainsi que de libéraliser les secteurs de l'agriculture et de l'énergie.

- Les prix réels de l'immobilier se sont envolés ces dernières années, le ratio des prêts hypothécaires résidentiels au PIB, qui s'élève à 120 %, est le plus élevé de l'OCDE et les banques sont très exposées au secteur immobilier, puisqu'au total, plus de 80 % des prêts qu'elles ont accordés au niveau national sont des crédits hypothécaires. Les tensions paraissent désormais s'atténuer, grâce aux mesures prises par les banques et les autorités ces trois dernières années, mais des politiques devront être mises en œuvre pour accentuer la réactivité de l'offre de logements.
- En Suisse, la dépense publique ne s'élevait pas à plus de 33.5 % du PIB en 2014, l'un des pourcentages les plus bas des pays de l'OCDE. Cela étant, le vieillissement de la population se traduira par un accroissement de la demande de services publics qui s'accompagnera d'une contraction des recettes, requérant une meilleure efficacité de la dépense publique.

Évolutions macroéconomiques récentes et perspectives

Le PIB s'étant contracté de 0.2 % au premier trimestre, l'activité économique du pays a durement pâti de la forte appréciation, de 15 %, du franc suisse par rapport à l'euro début 2015, à la suite de la suppression du plafond imposé jusque-là (graphique 3, parties A et B). Cette appréciation a mis fin à la dynamique de 2014 entraînée par le commerce international. Cependant, l'économie a déjà rebondi de 0.2 % au deuxième semestre, grâce à la vigueur de

Graphique 3. Composantes de la croissance du PIB et taux de change



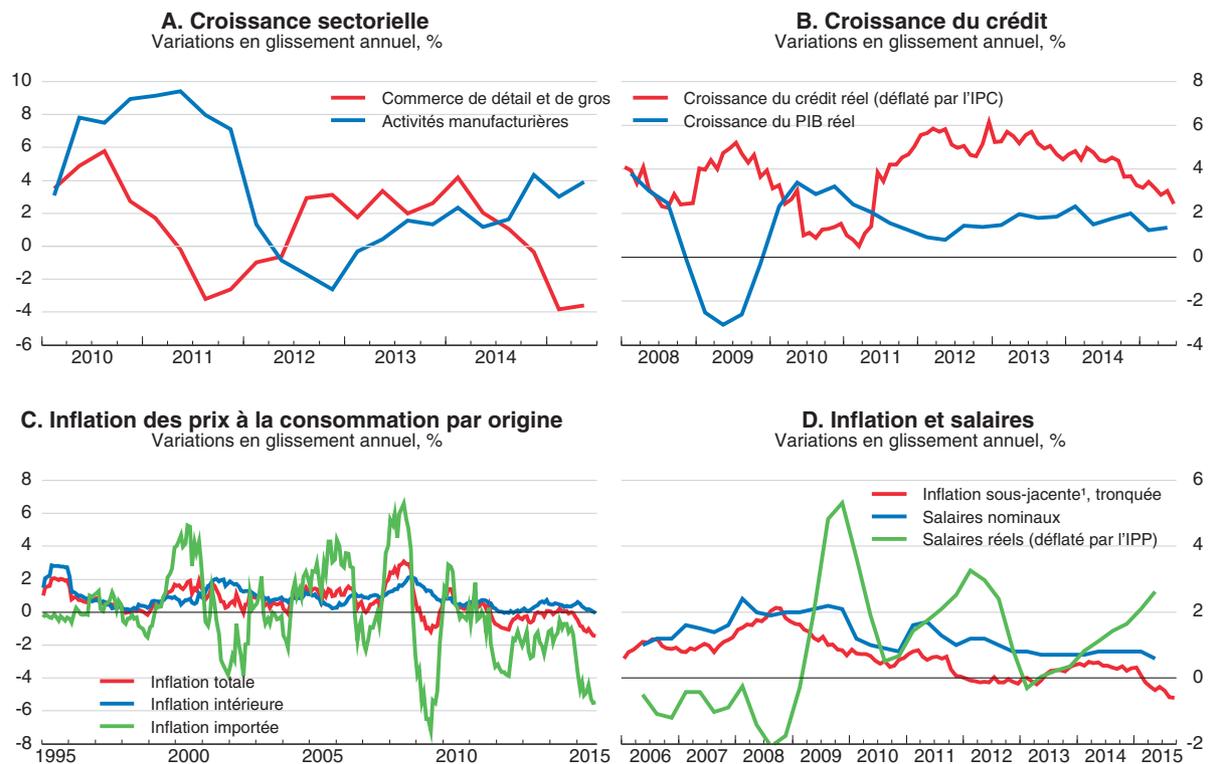
1. Par rapport à 40 partenaires commerciaux ; janvier 2006 = 1.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 97 (et mises à jour) ; SECO ; et BNS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292778>

la demande intérieure. Si l'on examine la ventilation sectorielle de la croissance, les activités manufacturières ont en outre supplanté les composantes liées à la consommation (graphique 4, partie A). La confiance s'étant effritée, la demande de crédit a atteint son point le plus bas de ces trois dernières années, même si elle a continué de progresser plus rapidement que le PIB (graphique 4, partie B). Parallèlement, les ménages suisses bénéficient pleinement de la vigueur du franc suisse, les achats transfrontaliers augmentant jusqu'à 30% environ à certains endroits (Bloomberg, 2015).

Graphique 4. Indicateurs macroéconomiques



1. La moyenne tronquée est une mesure de l'inflation sous-jacente fondée sur un panier d'articles réduit. Elle exclut du panier de l'IPC les 15 % de biens et services présentant les hausses de prix annuelles les plus fortes et les 15 % de biens et services présentant les hausses de prix annuelles les moins fortes.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 97 (et mises à jour) ; SECO ; et BNS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292784>

En raison du recul des prix du pétrole à l'échelon international et de l'appréciation du franc suisse, les prix à la consommation ont baissé de 1 % en glissement annuel en juin 2015 (graphique 4, partie C). Pour rester concurrentielles face aux importations (dont les prix ont diminué de 4.9 % en glissement annuel en mai), les entreprises suisses ont dû réduire leurs prix : le déflateur du PIB a baissé de 0.9 % au premier trimestre. Cela étant, comme lors de l'épisode de l'appréciation du franc suisse de 2011, les baisses de prix découlent de la répercussion des variations de taux de change, et non d'anticipations de déflation bien ancrées, la majorité des ménages ne s'attendant pas à un recul des prix. On le voit à la contribution fortement négative des produits importés à l'inflation des prix à la consommation (graphique 4, partie C).

La progression de l'emploi s'est inscrite en hausse à 1.2 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2015. Même si, à 4.3 % (selon l'indicateur ressortant de l'enquête sur la

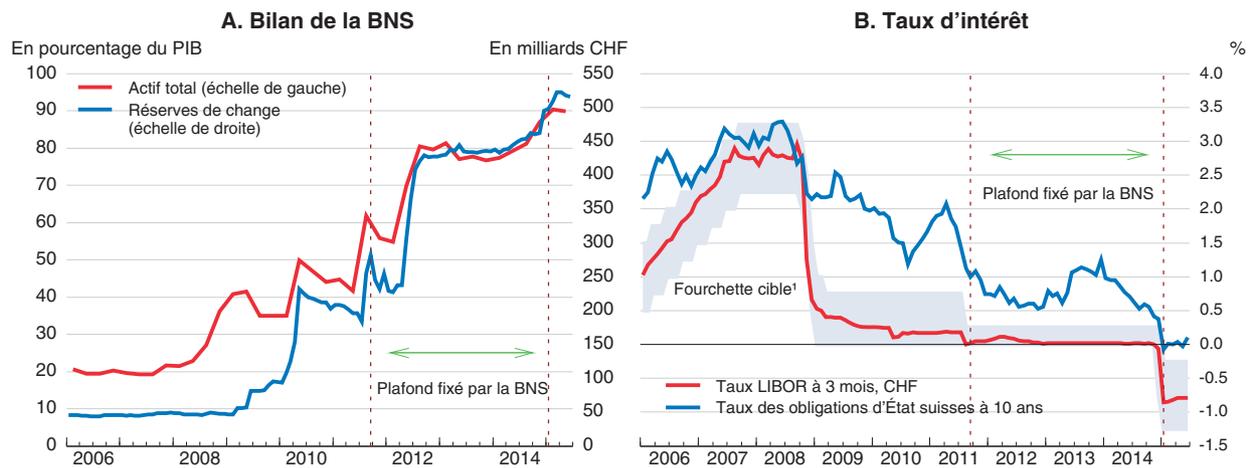
population active), le chômage est peu élevé en comparaison internationale, certaines évolutions préoccupantes se dessinent malgré tout. Le gouvernement ayant étendu aux entreprises en difficulté les mesures en faveur du chômage partiel (les pouvoirs publics versent un complément de salaire aux travailleurs effectuant moins d'heures) à la suite de l'abandon du plafond du taux de change, les entreprises ont eu deux fois plus recours à cette mesure par rapport à la même période de l'an dernier. En outre, pour une majorité d'entre elles, les niveaux d'emploi actuels sont trop élevés et non trop bas (KOF, 2015a). Les salaires réels (corrigés des prix à la production) ont progressé de 1.6 % en 2014 – une augmentation déjà supérieure aux gains de productivité de 0.3 % réalisés – et cette hausse s'est encore accélérée en 2015 (graphique 4, partie D).

S'établissant à quelque 7 % du PIB en 2014 et devant, selon les prévisions, avoisiner les 10 % du PIB au premier semestre de 2015, l'excédent courant de la Suisse est encore très important, soutenu par la balance des échanges de biens et de services qui représente 12 % du PIB. La contribution du négoce international s'est stabilisée ces dernières années, mais les entrées de revenus provenant des redevances de licence et des services de recherche-développement continuent de s'envoler, pour atteindre ensemble désormais plus de 3 % du PIB. Compte tenu des coûts unitaires réels élevés de la main-d'œuvre, les entreprises exportatrices fonctionnaient déjà avec de faibles marges. Cela dit, les exportations suisses sont largement concentrées sur des biens relativement insensibles aux variations de prix, comme les produits pharmaceutiques et les montres, de sorte que ces secteurs feront plus facilement face à un recul de la compétitivité (Auer et Sauré, 2011 ; KOF, 2015b). Cela étant, les résultats de la Suisse restent médiocres s'agissant des échanges (OCDE, 2013a) et les autorités devraient donc continuer à promouvoir les relations commerciales, en particulier avec les marchés non européens et favoriser l'extension, notamment à l'Inde et aux États-Unis, du réseau d'accords de libre-échange conclus par le pays.

La politique monétaire a été expansionniste : les taux directeurs sont quasiment nuls depuis 2009, un plafonnement du franc suisse par rapport à l'euro a été instauré entre mi-2011 et début 2015 et depuis peu, les taux d'intérêt sont négatifs. Cela étant, compte tenu de la persistance de l'inflation négative, les taux directeurs réels n'ont pas été aussi expansionnistes que les taux nominaux ne le donneraient à penser. À la fin de 2014, pour défendre le plafond appliqué à la monnaie, la BNS a dû intervenir à nouveau sur les marchés des changes, d'où une accumulation rapide des réserves et une forte croissance de son bilan (graphique 5, partie A). En décembre 2014, les réserves de change ont décollé de près de 7 % (soit 5 % du PIB), conséquence des interventions opérées et d'effets de valorisation significatifs. Étant donné la divergence attendue des trajectoires poursuivies par les politiques monétaires des États-Unis et de la zone euro, le plafond de taux de change a été jugé impossible à maintenir sur la durée et supprimé en janvier 2015. La BNS a simultanément procédé à une nouvelle réduction des taux, prélevant 0.75 % sur tous les dépôts qui lui sont confiés au-delà d'un seuil spécifique d'exonération (graphique 5, partie B). Pour les banques suisses, ce seuil est actuellement fixé à 20 fois le montant des réserves obligatoires minimum et il est ajusté en fonction du montant des liquidités détenues. Pour les autres titulaires de compte, le seuil est de 10 millions CHF.

Étant donnée la longue période d'inflation très faible voire négative, cette politique expansionniste est appropriée. Cela étant, les conséquences imprévues des taux d'intérêt négatifs apparaissent avec de plus en plus d'évidence. Ainsi, les fonds de pension qui avaient déjà du mal à atteindre, pour leurs portefeuilles, les rendements cibles prévus par la loi, éprouvent encore davantage de difficultés. Alors que les taux d'intérêt négatifs

Graphique 5. La politique monétaire est expansionniste



1. La BNS met en œuvre sa politique monétaire en fixant une fourchette cible pour le taux LIBOR à trois mois du franc suisse. Le Libor est le taux d'intérêt de référence du marché interbancaire pour les prêts non garantis. Il s'agit d'une moyenne tronquée des taux appliqués par 11 grandes banques, publiée chaque jour par l'International Commodities Exchange (ICE).

Source : Banque nationale suisse, *Monthly Statistical Bulletin* et *Monthly Bulletin of Banking Statistics*, août 2015 ; OCDE, *Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 97 (et mises à jour).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292799>

pourraient rendre encore plus attrayants les investissements dans la pierre et risquer par conséquent d'annuler l'effet des récentes mesures macroéconomiques (voir plus loin), les taux hypothécaires n'ont pas complètement rendu compte de l'évolution du taux directeur. Des taux négatifs ou très faiblement positifs peuvent également aboutir à des investissements de médiocre qualité dans d'autres catégories d'actifs. En outre, à un moment donné, les particuliers et les institutions pourraient réagir en préférant conserver leurs espèces plutôt que de les déposer sur des comptes bancaires (phénomène de « ruée sur les espèces »), même si un tel phénomène s'est encore rarement manifesté jusqu'ici. La BNS devrait évaluer jusqu'à quel niveau elle peut poursuivre sa politique et pendant combien de temps encore.

Immédiatement après l'abandon du plafond de change en janvier 2015, le franc suisse s'est apprécié de manière spectaculaire par rapport à l'euro, puis il s'est stabilisé aux alentours de 1.05, ce qui correspond à une appréciation de 12.5 %. Depuis août, il s'est replié pour revenir aux alentours de 1.09 pour un euro, car la volatilité des marchés a diminué, les effets de valeur-refuge se sont atténués et l'effet produit par le différentiel de taux d'intérêt est devenu important (graphique 3, partie B).

La politique budgétaire reste largement neutre. En raison des recettes inférieures aux prévisions provenant des impôts directs, un déficit budgétaire est apparu pour la première fois en 2014 depuis 2005, même si le solde au niveau fédéral reste légèrement excédentaire. L'endettement brut total n'est que de 45 % du PIB et une marge existe en raison du mécanisme de frein à l'endettement. Par conséquent, il conviendrait de permettre aux stabilisateurs économiques de jouer pleinement à mesure que l'économie absorbe le contrecoup de l'abandon du plafond du taux de change.

Stabilité du secteur financier

La contribution au PIB du secteur bancaire, dominé par deux grandes banques – UBS et le Crédit Suisse, qui détiennent à elles seules la moitié environ de la totalité des actifs

bancaires – est relativement importante. L'Étude de 2012 comportait un chapitre particulier consacré au système financier ainsi qu'un certain nombre de recommandations visant à réduire les risques qu'il fait peser sur l'économie au sens large. Depuis lors, les progrès ont été réguliers. Ces dernières années, les deux grandes banques ont amélioré leur situation de fonds propres et satisfont désormais à la plupart des règles suisses sur les établissements « trop grands pour faire faillite », ainsi qu'aux dispositions de l'Accord de Bâle III, les unes et les autres étant pleinement applicables à compter de 2019. Étant donné la perception d'une poursuite des risques, les obligations prudentielles sont actuellement passées en revue par les autorités suisses aussi bien que par les organismes internationaux, ce qui pourrait déboucher sur un durcissement des obligations.

Des risques en termes de stabilité financière subsistent néanmoins. Les deux grandes banques doivent rester bien capitalisées, notamment pour résister à une récession immobilière (voir plus loin) ainsi qu'à d'autres risques plus généraux, qu'ils soient d'origine nationale ou autre comme ceux liés à la volatilité des taux de change. Cela étant, si leurs ratios de fonds propres fondés sur les actifs pondérés des risques et leurs ratios de levier sont égaux ou supérieurs à l'objectif visé, ces derniers sont en-deçà de la moyenne internationale. Les taux d'intérêt étant extrêmement faibles, la probabilité d'une accentuation des déséquilibres des marchés immobiliers semble désormais plus forte, puisque l'investissement dans la pierre attire de plus en plus d'investisseurs, ce qui expose de nouveau les banques à ce secteur. Déjà à la fin 2014, le total de l'encours des prêts accordés à des agents économiques résidents par UBS et le Crédit Suisse s'élevait à 323 milliards CHF, 82 % de ce montant étant constitué de prêts hypothécaires (BNS, 2015). Parallèlement, les taux d'intérêts négatifs, la fin du secret bancaire et le respect des réglementations nationales et internationales pèseront sans doute sur leurs chiffres d'affaires. Les autorités suisses considèrent actuellement un relèvement des ratios de levier pour les grandes banques.

La croissance devrait repartir en 2016

Après s'être contractée au premier trimestre de 2015, sous l'effet de l'appréciation du franc suisse, l'activité s'est déjà redressée au deuxième trimestre, grâce à une hausse vigoureuse de la consommation et de l'investissement et à un rebond des exportations de biens et de services. L'abandon (le 15 janvier 2015) du plafond de change du franc suisse n'aura donc eu à ce jour qu'un impact limité sur l'économie. La croissance annuelle devrait atteindre 0.7 % pour 2015 et accélérer pour s'établir à 1.1 % en 2016 (tableau 1). De plus fortes augmentations des salaires réels, la baisse des prix du pétrole et les taux d'intérêt très peu élevés stimuleront la consommation au cours des prochains trimestres. L'accélération de la croissance dans l'UE devrait également permettre au secteur exportateur de compenser en partie l'effet défavorable de l'appréciation du franc suisse sur la compétitivité. L'annulation partielle de l'appréciation de la monnaie ces derniers mois soutiendra également l'activité économique.

Les évolutions survenant dans les autres pays d'Europe (notamment les répercussions de la crise actuelle des migrants) conjuguées aux contrecoups du ralentissement de l'activité en Chine et de la faiblesse observée sur d'autres marchés émergents pourraient de nouveau avoir pour effet des fluctuations (à la hausse ou à la baisse) du taux de change et modifier sensiblement les perspectives à court terme. Plus précisément, une nouvelle appréciation du franc suisse à la suite d'une résurgence des préoccupations concernant la zone euro, ou de tensions géopolitiques, pourrait nuire encore plus aux perspectives de

Tableau 1. Indicateurs et projections macroéconomiques

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Prix courants, milliards CHF	Variation en volume, en pourcentage (prix de 2010)				
PIB aux prix du marché	618.3	1.1	1.8	1.9	0.7	1.1
Consommation privée	333.4	2.7	2.2	1.3	1.2	1.5
Consommation des administrations publiques	66.4	2.1	1.3	1.3	2.4	0.6
Formation brute de capital fixe	144.6	2.9	1.2	2.1	1.3	1.3
<i>Dont :</i>						
<i>Entreprises</i>	106.2	3.8	1.4	2.1	0.7	1.1
<i>Ménages</i>	19.3	1.5	1.7	1.6	1.0	1.1
<i>Administrations publiques</i>	19.1	-1.1	-0.7	0.0	0.4	0.5
Demande intérieure finale	544.4	2.7	1.8	1.5	1.4	1.3
Formation de stocks ¹	21.5	-3.4	-2.5	0.6	-0.8	-0.4
Demande intérieure totale	565.9	-1.2	-0.9	2.4	2.3	0.9
Exportations de biens et de services ²	406.7	1.1	15.2	-6.9	2.1	0.0
Importations de biens et de services ²	354.3	-2.6	13.4	-8.1	-0.1	-0.6
Exportations nettes ¹	52.4	2.2	2.6	-0.1	-1.3	0.3
Autres indicateurs (variation en %, sauf mention contraire) :						
PIB potentiel	-	1.8	1.7	1.6	1.5	1.5
Écart de production ³	-	-1.0	-0.9	-0.6	-1.4	-1.7
Emploi	-	1.2	1.1	1.5	1.5	1.0
Taux de chômage ⁴	-	4.1	4.3	4.4	4.3	4.3
Déflateur du PIB	-	-0.2	0.0	-0.7	-1.0	-0.3
Indice des prix à la consommation	-	-0.7	-0.2	0.0	1.2	-0.5
Prix à la consommation sous-jacents	-	-1.0	-0.2	0.1	-0.4	-0.2
Ratio d'épargne des ménages, net ⁵	-	18.7	19.0	18.2	17.7	16.6
Balance commerciale ⁶	-	10.4	12.1	11.3	10.9	11.3
Balance des opérations courantes ⁶	-	10.3	11.1	7.3	9.8	9.9
Solde financier des administrations publiques ⁶	-	0.2	-0.3	-0.2	-0.3	-0.4
Solde financier sous-jacent des administrations publiques ³	-	0.1	0.2	-0.2	0.0	0.1
Solde financier primaire sous-jacent des administrations publiques ³	-	0.5	0.5	0.0	0.2	0.2
Dette brute des administrations publiques ⁶	-	45.8	46	46.2	46.5	46.8
Dette nette des administrations publiques ⁶	-	7.1	7.3	7.4	7.7	8.0
Taux du marché monétaire à trois mois, en moyenne	-	0.1	0.0	0.0	-0.8	-0.7
Rendement des obligations d'État à dix ans, en moyenne	-	0.6	0.9	0.7	0.0	0.1

1. Contributions aux variations du PIB réel, montant effectif dans la première colonne.

2. Le 30 septembre 2014, les autorités suisses ont publié des chiffres révisés pour les comptes nationaux, conformément au référentiel ESA 2010. Les données révisées relatives aux exportations et aux importations incluent désormais l'or non monétaire et le négoce international, qui sont plus volatils. Avec les objets de valeur, ces deux composantes ont représenté près de la moitié des exportations en 2013-14.

3. En pourcentage du PIB potentiel.

4. En pourcentage de la population active.

5. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

6. En pourcentage du PIB.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 97 (et mises à jour).

croissance et prolonger la phase d'inflation négative. Avec des taux d'intérêt aussi négatifs, la progression durable des investissements dans l'immobilier, liée à l'application de taux d'intérêt si négatifs, pourrait susciter des craintes de surchauffe de ce marché, compte tenu notamment de l'endettement élevé des ménages et de l'exposition des banques au marché du crédit hypothécaire (voir plus loin). Les conséquences négatives de la mise en œuvre des mesures ayant fait l'objet d'une initiative populaire contre l'immigration de masse, notamment l'abrogation possible des accords codépendants avec l'Union européenne, pourraient être importantes.

Recommandation relative aux politiques macroéconomiques

- Conserver le frein à l'endettement tout en permettant aux stabilisateurs automatiques de jouer pleinement.

Stimuler les perspectives de croissance à moyen terme

En Suisse, le niveau du PIB par habitant, qui est supérieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 6, partie A), est dû à l'intensité d'utilisation de la main-d'œuvre, mais n'est pas étayé par la progression de la productivité du travail (partie B). Le taux d'activité est de 84 %, le chômage est bas (4.5% en 2014) et la proportion de la population d'âge actif en exercice est élevée (80 %). Dans l'éventualité de la baisse de l'immigration en 2017 et du fait du vieillissement démographique, la puissance publique doit axer davantage la politique économique sur la promotion de la productivité, l'exploitation des ressources de main-d'œuvre sous-utilisées qui subsistent encore, notamment les femmes (qui sont actives sur le marché du travail mais souvent seulement à temps partiel), l'amélioration des résultats de l'enseignement et une meilleure intégration des immigrés de première et de deuxième générations. Les conditions d'activité des entreprises pourraient aussi être améliorées, en particulier en allégeant le poids de la réglementation. Certains secteurs de l'économie, notamment les télécommunications et l'agriculture, pourraient être plus exposés à la concurrence. Les pouvoirs publics doivent s'attaquer aux défis du changement climatique, notamment ceux causés par la sortie progressive du nucléaire au profit des sources d'énergie renouvelables (comme on l'a vu en détail dans la précédente *Étude*).

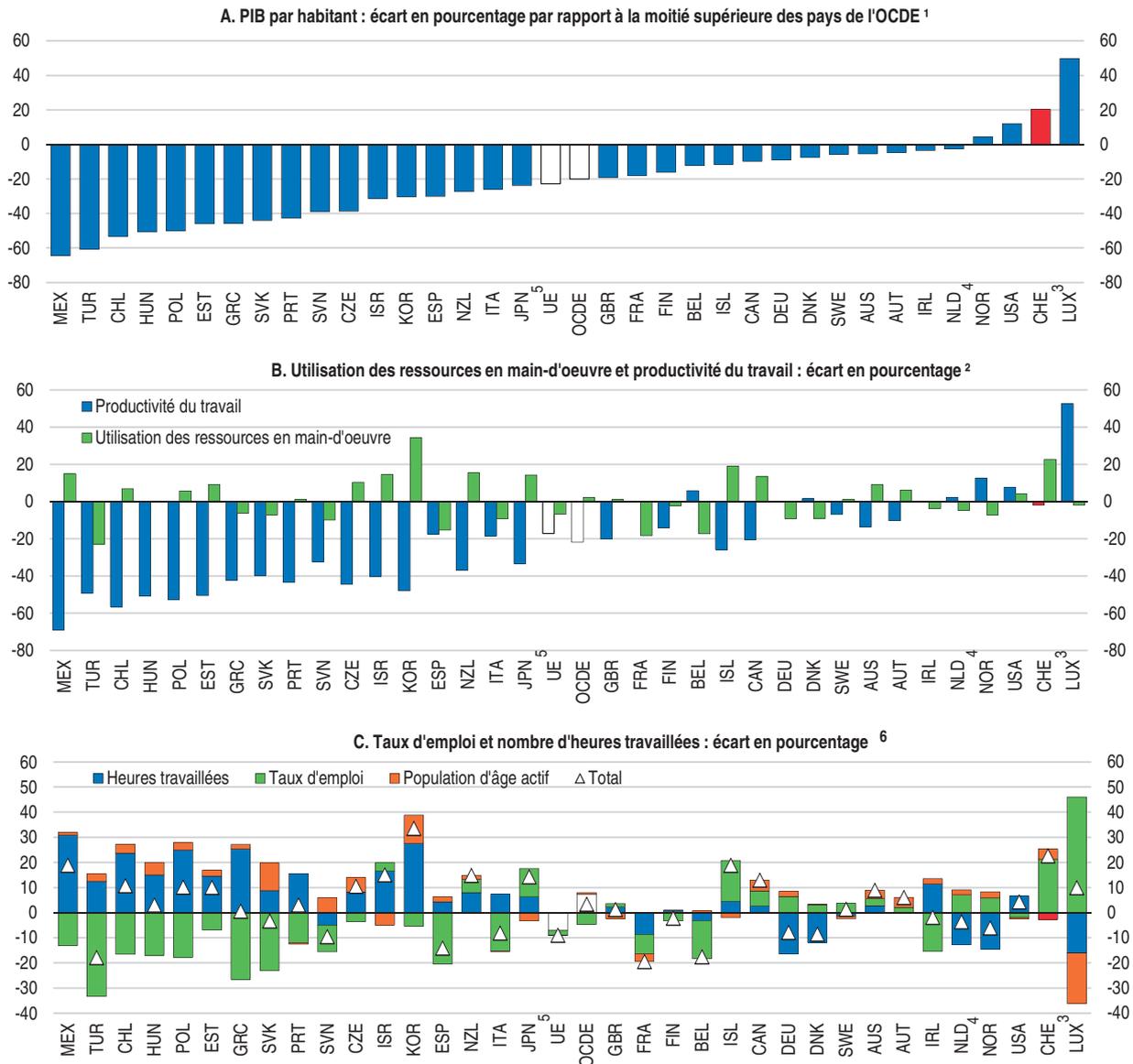
Problèmes de productivité

Les salaires réels ont fortement augmenté ces dernières années, obérant les bénéficiaires des entreprises (graphique 7) alors que la productivité horaire du travail, quoique comparativement élevée en termes de niveaux, stagne relativement. Ce résultat décevant en matière de productivité est peut-être à mettre en liaison avec l'augmentation de la part des secteurs à faible productivité dans la création d'emplois : l'emploi public et semi-public a progressé de 25 % de 2003 à 2013 contre 15 % pour l'emploi en général.

Comme indiqué dans l'*Étude économique* précédente, un certain nombre de pays de l'OCDE, dont l'Australie, le Chili, le Danemark, le Mexique et la Nouvelle-Zélande sont dotés d'une commission de la productivité qui fait office d'instance de contrôle et de conseil s'agissant des réformes et réglementations microéconomiques, le but étant de parvenir à des décisions mieux informées et justifiées sur les politiques publiques grâce à des analyses et des avis indépendants, qui sont rendus publics. Cela étant, la Suisse fait déjà largement appel à des commissions spécialisées ainsi qu'à d'autres consultations publiques, et mettre en place un organe indépendant de ce type pourrait être problématique compte tenu du cadre politique. Un rapport intitulé « Principes pour une nouvelle politique de croissance » a été publié par le gouvernement en janvier 2015 – il s'agit du quatrième opus d'une série d'études quadriennales sur la productivité et d'autres enjeux économiques (SECO, 2015). L'examen des questions de productivité devrait néanmoins être institutionnalisé afin d'orienter plus étroitement l'action publique sur la hausse de la productivité.

La dernière tranche en date des réformes du régime de fiscalité des entreprises (Réforme de l'Imposition des Entreprises III), actuellement présentée devant le Parlement, vise à bon escient à renforcer la compétitivité de la Suisse comme pays d'implantation des

Graphique 6. Le PIB par habitant est l'un des plus élevés de l'OCDE du fait d'une forte utilisation de la main-d'œuvre, 2013



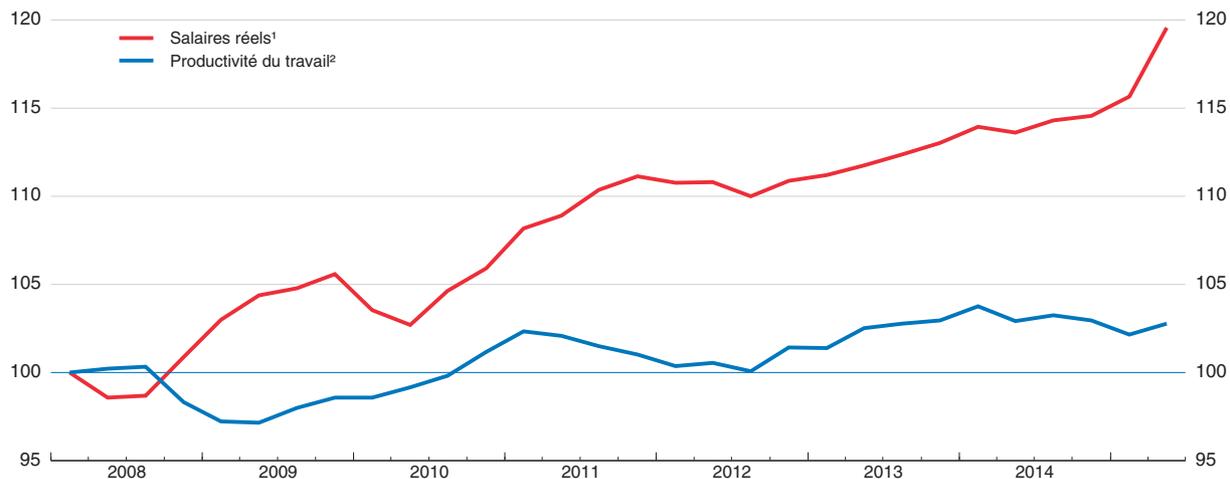
1. Écart par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de PIB par habitant en 2013, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de 2013. La somme des écarts en pourcentage d'utilisation des ressources en main-d'œuvre et de productivité du travail ne correspond pas exactement à l'écart de PIB par habitant, dans la mesure où la décomposition est multiplicative.
2. La productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre correspond au nombre total d'heures travaillées par habitant.
3. Dans le cas du Luxembourg, on ajoute à la population le nombre de travailleurs frontaliers afin de prendre en compte leur contribution au PIB.
4. Les données font référence au PIB de la Norvège continentale, hors production pétrolière et transport maritime. Si l'on surestime le potentiel de revenu durable en le mesurant avec le PIB total, on le sous-estime légèrement en utilisant le PIB continental, étant donné que le rendement des actifs financiers détenus à l'étranger par le Fonds pétrolier n'est pas pris en compte.
5. Moyenne des pays de l'Union européenne membres de l'OCDE.
6. Le taux d'emploi est le nombre total d'actifs occupés rapporté à la population d'âge actif. Le nombre d'heures travaillées désigne le nombre total d'heures travaillées par personne occupée. La population d'âge actif est mesurée en proportion de la population totale. La somme de ces trois composantes n'est pas exactement égale à l'utilisation des ressources en main d'œuvre tel qu'elle est représentée dans la partie B du graphique, étant donné que la décomposition est multiplicative.

Source : OCDE, *Objectif croissance* 2015.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292807>

Graphique 7. **Les salaires horaires réels se sont découplés de la croissance de la productivité du travail**

Indice, T1-2008 = 100



1. Déflaté par l'indice des prix à la production.

2. La productivité du travail est mesurée au moyen des heures travaillées.

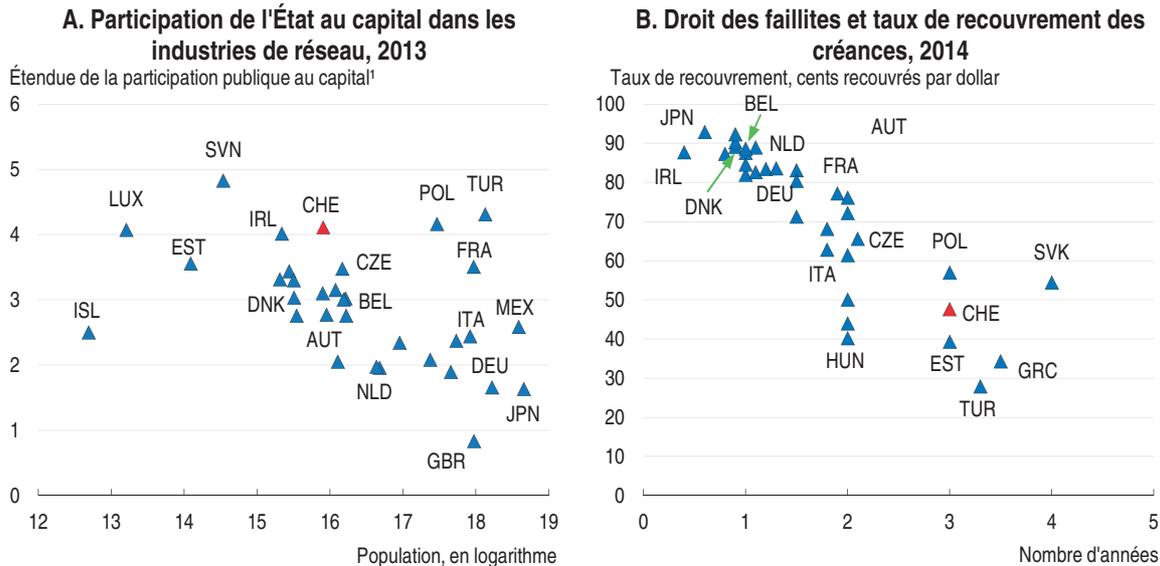
Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 97 (et mises à jour).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292819>

entreprises et prévoit des mesures comme l'adoption de « boîtes à brevets » (*patent boxes*) (voir plus loin). Il faudrait en accélérer la mise en œuvre car les retards viennent accroître l'incertitude pour les entreprises. Les autorités suisses pourraient également faire plus pour améliorer l'environnement réglementaire, notamment en ouvrant à la concurrence les segments de l'économie (production et transport d'électricité, télécommunications, services postaux, etc.) considérés jusque-là comme un pré carré du secteur public. En outre, la concurrence pourrait être encore intensifiée par la libéralisation de secteurs comme l'agriculture, la santé publique, les marchés publics et les professions protégées, à l'abri jusque-là. On peut lire des informations plus détaillées sur ces questions dans les *Études précédentes*.

Si la Suisse se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE s'agissant de la restrictivité de ses réglementations relatives aux marchés de produits, l'indice 2013 montre que les résultats du pays dans le domaine du contrôle exercé par l'État sont mauvais, puisqu'il occupe le 28^e rang sur 33. Le secteur suisse des communications mobiles reste l'un des plus concentrés des 24 économies de l'OCDE examinées par Sung (2014). Si les prestations de fournisseurs privés de services collectifs sont plus onéreuses dans une économie de petite taille comme la Suisse, la rigidité des réglementations relatives à l'actionnariat dans ces secteurs est largement supérieure à celle en vigueur dans des pays de taille analogue comme l'Autriche (graphique 8, partie A). Les règles favorables à l'actionnariat de l'État manquent particulièrement de souplesse dans les secteurs des services postaux, des télécommunications et de l'énergie. Ainsi, la participation d'investisseurs privés au capital de Swisscom, qui détient 59 % du marché des communications mobiles (la deuxième part de marché la plus élevée pour une entreprise de télécoms dans les pays de l'OCDE) et 70 % du marché des lignes fixes, est plafonnée par la loi à 49.9 % (Swisscom, 2014 ; OCDE, 2013b). Swisscom est détenue à 51 % par la Confédération helvétique et c'est toujours le gouvernement qui définit les objectifs stratégiques de l'entreprise, notamment les obligations de service universel. En juin 2007, la Commission fédérale de la communication

Graphique 8. **Participation de l'État dans le secteur des télécommunications et des services collectifs, et faillites dans les pays de l'OCDE**



1. Échelle de l'indicateur de 0 à 6, du niveau le plus bas au niveau le plus élevé de participation de l'État.

Source : Base de données de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits ; Base de données OCDE des comptes nationaux ; et Base de données « Doing Business » de la Banque mondiale.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292823>

(ComCom) a désigné Swisscom en tant que concessionnaire du service universel, ce qui l'oblige à fournir des services universels à l'échelle du pays pour la période 2008-17. Le fait que Swisscom soit contrôlée par la puissance publique soulève des questions de gouvernance et de conflits d'intérêts potentiels, et pourrait abaisser de manière inéquitable le coût du capital, car on pourrait supposer que l'entreprise bénéficie d'une garantie implicite de l'État (Standard and Poor's, 2015 ; Moody's, 2012). La Suisse doit faire davantage pour intensifier la concurrence dans les secteurs essentiels des télécommunications et de l'énergie, notamment en allant de l'avant sur la voie de la privatisation de Swisscom.

Pour favoriser de nouvelles évolutions structurelles, les pouvoirs publics pourraient améliorer l'efficacité du régime de faillite des entreprises, ce qui permettrait de consacrer certaines ressources économiques aux secteurs émergents et non plus à ceux qui sont en perte de vitesse (OCDE, 2015b). En ce qui concerne les taux de recouvrement des créances et le délai moyen de règlement des faillites, la Suisse occupe un rang médiocre (graphique 8, partie B). Cela dit, un certain nombre de réformes récentes ont simplifié les procédures de redressement grâce notamment à l'instauration d'une période moratoire au cours de laquelle le débiteur prépare un accord de réaménagement de la dette. Les autorités devraient néanmoins s'efforcer davantage de simplifier les procédures en réduisant le délai requis pour mettre en œuvre une procédure de faillite ou mener à bien une restructuration, et s'attacher à améliorer les taux de recouvrement des créances.

Les échanges de services débouchent sur des échanges d'idées et de technologies et permettent aux entreprises d'exploiter d'éventuelles économies d'échelle (en participant, par exemple, à des chaînes de valeur mondiales), d'où il s'ensuit un abaissement des coûts et un coup de pouce à la compétitivité. Cela étant, le régime suisse des échanges de services est relativement restrictif. Selon l'indice de restrictivité des échanges de services (IRES), les obstacles aux échanges et à l'investissement qui existent en Suisse et

les réglementations nationales freinent les échanges dans de nombreux secteurs de services. L'IRES de la Suisse est supérieur à la moyenne de l'OCDE dans 13 des 17 secteurs pour lesquels des données sont disponibles et le pays est particulièrement restrictif s'agissant des services de comptabilité, les services juridiques, la télé/radiodiffusion, la messagerie et l'informatique.

Comme on l'a vu dans l'Étude de 2011, le régime fiscal suisse est largement axé sur l'imposition du revenu des ménages, ce qui nuit davantage à l'activité économique que la taxation de la consommation, peu élevée en Suisse. Du reste, les complexités liées aux nombreuses exonérations de TVA sont fastidieuses à gérer pour les entreprises et devraient être supprimées au profit d'un taux de TVA unique. Il conviendrait en outre d'étudier des solutions en vue d'appliquer la TVA aux services financiers afin d'éviter un traitement favorable de ce secteur. Dans le cadre des plans visant à améliorer le financement du premier pilier du système de retraite, le Parlement examine actuellement une hausse du taux de TVA.

Comme on l'a vu dans la précédente Étude, d'importants gains de productivité pourraient être réalisés dans le secteur agricole. À titre d'exemple, si l'excédent de main-d'œuvre de ce secteur pouvait être réaffecté aux autres secteurs de l'économie, la production de l'ensemble de l'économie pourrait augmenter de près de 3 % dès lors qu'elle serait employée conformément aux meilleures pratiques, ou de plus de 1 % si l'on ne table que sur un niveau moyen de productivité relative (OCDE, 2012). Si l'abandon des mesures de soutien des prix au profit des paiements directs a diminué les distorsions dans l'agriculture, les paiements directs représentent encore approximativement les deux tiers de la contribution de l'agriculture (0.7 %) au PIB suisse (648 milliards CHF), la valeur ajoutée apportée par ce secteur ne s'élevant donc qu'à un tiers. Les obstacles aux échanges pèsent également sur l'efficacité productive, les produits agricoles étant protégés par des droits de douane de 32 % en moyenne, contre 1.4 % en Australie et 9 % aux États-Unis (OMC, 2013, 2014 et 2015). Il serait possible d'améliorer l'efficacité de la dépense publique en conditionnant l'octroi des paiements directs généraux à la mise en œuvre de méthodes permettant aux producteurs de gagner en productivité et à l'augmentation de la part de leur chiffre d'affaires provenant d'activités marchandes.

Questions démographiques

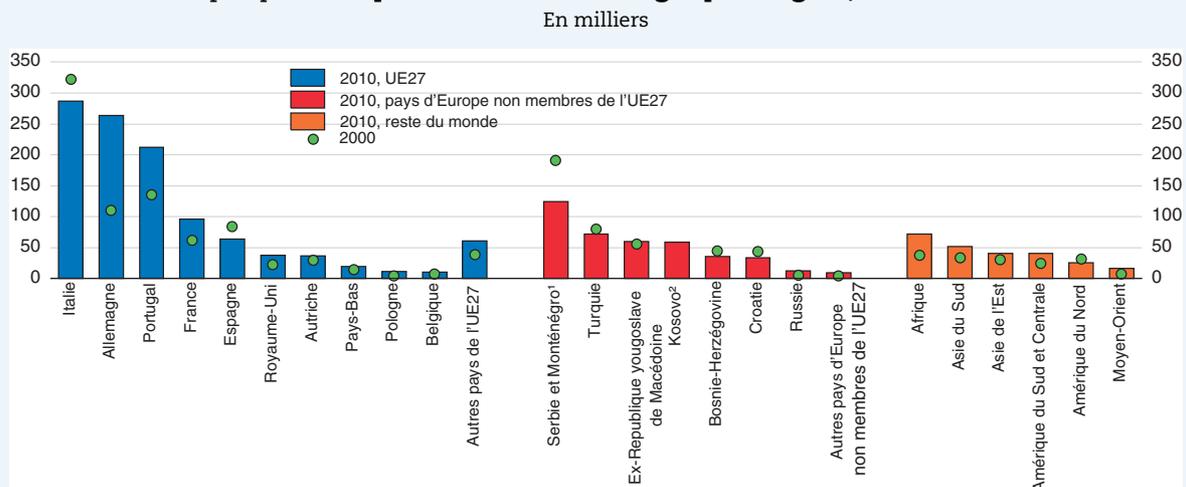
Ces dernières années, l'Accord entre l'UE et la Confédération suisse sur la libre circulation des personnes, entrée en vigueur en 2002, a permis d'importants afflux de travailleurs étrangers très qualifiés, nombre d'entre eux venus d'Allemagne (encadré 1). Cela étant, ce modèle de croissance fondé sur de fortes hausses de l'emploi et par conséquent de faibles gains de productivité est désormais menacé par l'adoption de l'initiative publique de février 2014 contre « l'immigration de masse ».

Les perspectives de croissance à moyen terme pourraient être améliorées par une meilleure utilisation des ressources en main-d'œuvre féminine. Comme on l'a vu dans la précédente Étude, le taux d'activité des femmes suisses est l'un des plus élevés des pays de l'OCDE, alors que le nombre moyen d'heures travaillées par elles compte parmi les plus faibles (OCDE, 2013c). L'insuffisance et le coût onéreux des modes de garde d'enfants, ainsi que des taux marginaux d'impôt sur le revenu trop lourds n'incitent pas les femmes à travailler plus. Cette situation ne les encourage pas non plus à vouloir créer des entreprises ou à y occuper des postes de direction. Du reste, pour un même emploi, à qualifications et expérience comparables, les hommes perçoivent un salaire encore supérieur de 7 %.

Encadré 1. L'initiative populaire contre l'immigration de masse

La Suisse a eu largement recours à la main-d'œuvre étrangère pendant de nombreuses décennies. Il s'agissait généralement de travailleurs saisonniers peu qualifiés employés dans les secteurs de la construction et du tourisme. Ces derniers temps toutefois, le pays a également attiré des travailleurs qualifiés. À l'heure actuelle, l'immigration nette annuelle et le pourcentage de résidents nés à l'étranger représentent respectivement 0.9 % et 28 % de la population, ce qui fait partie, dans les deux cas, des taux les plus élevés des pays de l'OCDE. En 2010, 63 % de ces résidents étaient issus des pays de UE27, contre 58 % en 2000, le recul du nombre de personnes venues d'Italie ou d'Espagne étant compensé par la hausse de celles en provenance d'Allemagne et du Portugal (graphique 9). Cet afflux important de migrants des pays de l'UE en Suisse a été facilité par l'Accord entre l'UE et la Confédération suisse sur la libre circulation des personnes, entré en vigueur à la mi-2002. Ce droit à la libre circulation est complété par la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, par le droit d'acquérir des biens immobiliers et par la coordination des régimes de sécurité sociale. Les mêmes règles s'appliquent aux pays membres de l'AELE.

Graphique 9. Population née à l'étranger par origine, 2000 et 2010



1. Les données pour la Serbie et le Monténégro ont été ajoutées pour 2010.

2. Pour le Kosovo, les données de 2000 ne sont pas disponibles.

Source : Office fédéral de la statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292832>

Le 9 février 2014, les électeurs suisses se sont prononcés, à une très courte majorité, en faveur d'une initiative populaire « Contre l'immigration de masse » visant à limiter l'afflux d'immigrés. Cette initiative impose la réintroduction de quotas pour la quasi-totalité des catégories d'immigrés et limite les possibilités de regroupement familial, d'accès aux prestations du régime suisse de sécurité sociale et de demande d'asile pour les étrangers. La date limite d'application de ces mesures est fixée à 2017. Lors de la mise en œuvre de cette initiative et en cas d'échec de la renégociation avec l'UE, l'Accord de 1999 avec l'UE pourrait être abrogé. En effet, cet accord fait partie intégrante d'une série de sept accords codépendants (les « Accords bilatéraux I ») portant respectivement sur les domaines suivants : les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, l'agriculture, la recherche, le transport aérien et les transports terrestres. Ils expirent tous si l'un d'entre eux est abrogé (« clause Guillotine »). L'UE étant le principal partenaire commercial de la Suisse et pourvoyeuse de travailleurs qualifiés, l'adoption de cette initiative fait encourir un risque sérieux à l'économie suisse. En juillet 2014, l'UE a rejeté une demande de renégociation des accords que lui a adressée le gouvernement suisse. Cela étant, des négociations avec l'Union sont en cours concernant la mise en œuvre législative du référendum. En novembre 2014, une initiative populaire visant à annuler l'initiative « Contre l'immigration de masse » a été lancée, mais l'aboutissement de ce processus peut prendre jusqu'à trois ans et demi.

Il serait possible de stimuler l'offre de main-d'œuvre féminine en supprimant ces distorsions et en proposant davantage de modes de garde des jeunes enfants. Les jeunes femmes suisses étant désormais plus éduquées que leurs homologues masculins, une telle évolution pourrait en outre stimuler la productivité.

Recommandations visant à stimuler la productivité et la croissance à moyen terme

Principales recommandations

- Ouvrir davantage à la concurrence les secteurs de l'énergie et des télécommunications, notamment en privatisant Swisscom.
- Faire avancer les réformes dans le secteur de l'agriculture.
- En matière de politique économique, mettre l'accent sur des mesures visant à stimuler la hausse de la productivité.
- Étendre le réseau des accords de libre-échange, notamment à l'Inde et aux États-Unis.
- Prendre des mesures pour favoriser une participation plus importantes des femmes au marché du travail, par exemple en développant l'offre de structures de garde d'enfants et en introduisant une fiscalité individuelle plutôt que familiale.

Autres recommandations

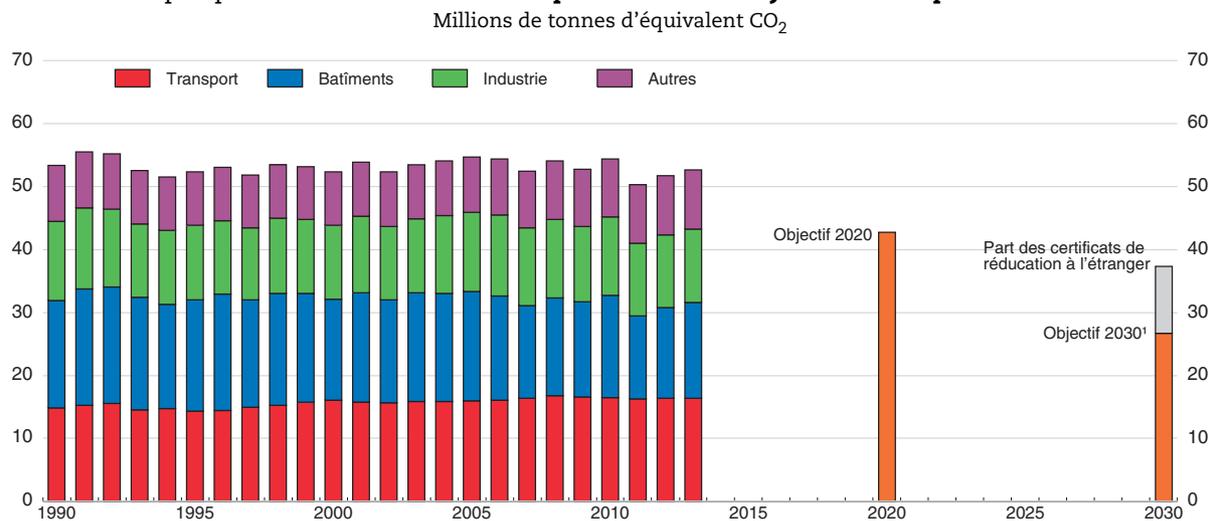
- Passer à un taux de TVA unique et minimisant autant que possible les exonérations.
- Rationaliser les procédures de faillite afin de rendre plus efficient l'ajustement des entreprises aux évolutions structurelles.

Questions liées au changement climatique

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant de la Suisse sont faibles par rapport aux chiffres enregistrés dans d'autres pays, ce qui témoigne de l'importance des sources peu émettrices, notamment du nucléaire et de l'hydroélectricité, dans son mix énergétique et du fait qu'elle ne possède pas d'industrie lourde. Les émissions de GES sont restées pratiquement inchangées depuis 1990, les hausses imputables au secteur des transports ayant été compensées par des réductions dans les secteurs résidentiel et industriel (graphique 10). Grâce au progrès technique, les émissions moyennes de CO₂ des voitures de tourisme neuves ont diminué d'un tiers entre 1996 et 2013 (OFS, 2014), mais compte tenu de l'augmentation des volumes de trafic, les émissions des voitures particulières ont légèrement progressé. En 2013, 31 % des émissions étaient à mettre au compte des transports, chiffre supérieur à ceux de l'industrie (22 %) et des bâtiments (29 % ; 20 % pour le logement).

Sachant que les niveaux d'émission de la Suisse sont déjà faibles, les coûts marginaux de réduction estimés sont relativement élevés, et l'objectif de réduction de 20 % des émissions par rapport aux niveaux de 1990 à l'horizon 2020 ne sera pas facile à atteindre. Le gros des réductions devrait provenir des bâtiments. L'une des principales mesures concerne le prélèvement d'une taxe sur le CO₂ sur les combustibles de chauffage (huile de chauffage et gaz naturel), dont le produit sera redistribué aux ménages et aux entreprises. Un tiers (soit environ 300 millions CHF) est réservé au programme pour les bâtiments, qui met l'accent sur les rénovations et les énergies renouvelables, et un montant de 25 millions CHF par an sera affecté à un fonds de technologie. Les industries fortement émettrices de CO₂ sont exonérées de la taxe sur le CO₂ si elles s'engagent en échange à réduire leurs

Graphique 10. Émissions de GES par secteur et objectifs visés par la Suisse



1. L'objectif de réduction de 50 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030 stipule qu'au moins 30 % des réductions doivent être opérées au plan national, le reste étant réalisé par des compensations d'émissions à l'étranger.

Source : Office fédéral de l'environnement (OFEV) de la Suisse.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292841>

émissions. Les grandes installations sont visées par un mécanisme d'échange de droits d'émissions. Les mesures concernant les carburants consistent en une limitation des émissions de CO₂ des voitures de tourisme et en droits d'entrée sur les carburants.

En février 2015, le gouvernement suisse a annoncé qu'il comptait réduire les émissions de GES de 50 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030, 30 % au moins de ces réductions étant réalisés au plan national et le reste par l'achat de certificats de réduction étrangers. Pour atteindre ces objectifs, les mesures déjà prévues devront être complétées par des initiatives moins coûteuses et plus efficaces. Les taux d'imposition implicite varient sensiblement selon les secteurs. Si l'on prend en compte la taxe sur les huiles minérales, les taux d'imposition semblent particulièrement élevés dans celui des transports (en dépit de certaines exonérations pour les transports publics et autres que routiers), mais ne visent pas explicitement le CO₂. En fonction de l'évaluation des coûts externes des transports hors CO₂, il pourrait être nécessaire, pour réduire les émissions de façon économe et efficace, de taxer bien plus fortement les émissions dans les autres secteurs, même si celles des transports augmentent rapidement. Cette mesure pourrait aller de pair avec l'introduction d'une redevance de congestion variable qui serait plus élevée dans les zones géographiques les plus encombrées et pendant les périodes de pointe, ce qui pourrait permettre de prendre en charge les autres coûts externes dus à l'accroissement du transport routier.

Les subventions et les tarifs de rétribution du courant électrique ne constituent pas forcément la meilleure option pour encourager le passage au renouvelable. Le dispositif de rétribution de l'électricité injectée mis en place 2009 garantit aux producteurs un prix plus élevé pour une durée de 20 à 25 ans et est financé par le biais d'un supplément perçu sur le prix de l'électricité. En 2015, plusieurs modifications ont été apportées à ce dispositif pour l'affiner, notamment l'introduction d'une aide unique à l'investissement pour les très petits producteurs, en particulier les ménages, qui couvrira jusqu'à 30 % des coûts d'une nouvelle installation. Toutefois, les contraintes financières imposées par les engagements de rétribution à long terme pris dans le cadre des dispositifs de tarifs d'achat doivent être éliminées ou au moins limitées. Au lieu de recourir à ce type de dispositif, la Suisse pourrait se

tourner vers des solutions permettant de mieux réagir à l'évolution des conditions du marché, notamment l'attribution des subventions et primes d'achat dans le cadre d'appels d'offres.

L'augmentation du coût des émissions de CO₂ dans le secteur des ménages est une mesure nécessaire, mais son incidence pourrait être limitée si l'information n'est pas aisément accessible et si les formes de propriété du logement affaiblissent l'effet d'incitation des signaux de prix. Les réglementations existantes concernant la rénovation énergétique de l'habitat locatif pourraient être améliorées, notamment en redéfinissant la façon dont les coûts doivent être répercutés sur les locataires et en rendant obligatoire la fourniture d'informations sur l'efficacité énergétique des bâtiments locatifs (OFEN et OFL, 2015). Dans le secteur industriel, les politiques d'atténuation seraient plus efficaces et moins coûteuses si le rapprochement prévu des systèmes d'échange de quotas d'émission de la Suisse et de l'UE se poursuit ; l'intégration des carburants de transport (raffineries et importateurs compris) dans ce système serait un gage supplémentaire d'efficacité. Les subventions implicites des émissions de carbone que constituent certaines exemptions de la taxe sur le CO₂ et d'autres redevances devraient être rationalisées.

Recommandations pour lutter contre le changement climatique

Principales recommandations

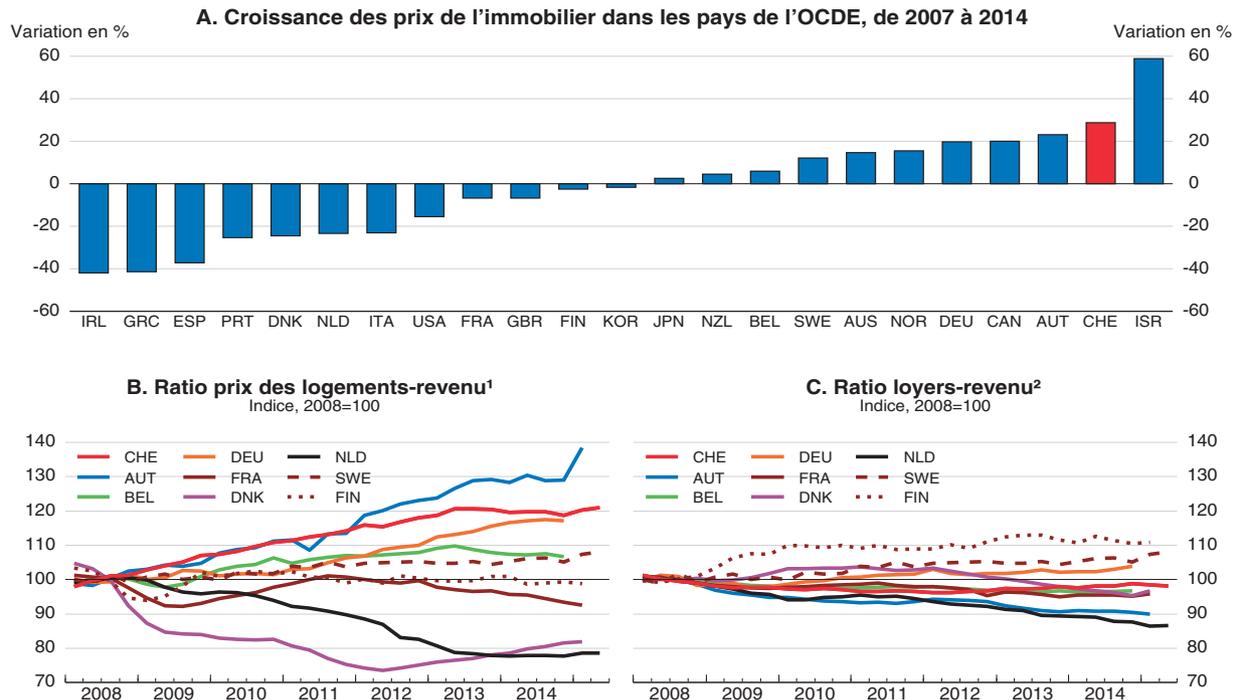
- Relever la taxe sur le CO₂, et éliminer les exonérations de cette redevance et des autres écotaxes.
- Poursuivre le rapprochement des systèmes d'échange de quotas d'émission de la Suisse et de l'UE.
- Recourir davantage aux mécanismes de marché pour réduire le coût de la transition du nucléaire vers les énergies renouvelables. Il conviendrait notamment de revoir la conception de l'actuel dispositif de rétribution de l'électricité injectée.

Politiques visant à maîtriser le cycle du marché du logement

Selon certains indicateurs, entre 2000 et 2014, le prix moyen des appartements en Suisse a pratiquement doublé, et celui des maisons individuelles a augmenté d'environ 60 %. Les hausses de prix ont été particulièrement rapides depuis 2007. Dans la zone OCDE, seul Israël a enregistré des augmentations des prix de l'immobilier plus marquées au cours de cette période (graphique 11, partie A). Cela étant, l'amplitude du cycle actuel du marché du logement est beaucoup plus modeste que les deux cycles qui l'ont précédé et qui se sont terminés respectivement en 1974 et en 1989. Cette flambée des prix se répercute dans le ratio prix des logements-revenu, qui a augmenté plus rapidement depuis 2008 que dans la plupart des pays voisins (partie B), ce qui laisse penser que l'accessibilité financière diminue. En revanche, le ratio loyers-revenu de la Suisse est resté stable au cours de la dernière décennie, ce qui reflète le rôle de l'encadrement des loyers (partie C ; voir le chapitre 2).

En Suisse, la protection des locataires contre les loyers abusifs est un droit constitutionnel. Les appartements qui sont proposés à la location pour la première fois ne sont pas soumis au contrôle des loyers, dont le niveau est alors déterminé par le jeu des forces du marché, même si le locataire a la possibilité d'en contester ultérieurement le montant. Une fois le bail signé, la législation relative aux activités locatives s'applique et le loyer peut être ajusté en fonction de l'inflation, du taux d'intérêt de référence et d'autres coûts. À la fin du

Graphique 11. Prix de l'immobilier et indicateurs des loyers



1. Prix nominaux des logements divisés par le revenu disponible nominal par habitant.

2. Prix nominaux des loyers divisés par le revenu disponible nominal par habitant.

Source : Base de données de l'OCDE sur les prix des logements.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292853>

contrat, le propriétaire peut demander au locataire suivant un loyer plus élevé, en rapport avec le niveau du marché local ; ce loyer peut alors être lui aussi contesté et le propriétaire est tenu de prouver qu'il se conforme à la loi. L'un des paramètres pris en considération est le niveau des loyers pratiqués dans des résidences voisines. Dans les périodes de forte demande d'appartements à louer, les législations relatives aux activités locatives peuvent aboutir à des distorsions, car les loyers pratiqués sur le marché augmentent beaucoup plus rapidement que les loyers prévus par les contrats en cours. De ce fait, les locataires à long terme ne sont pas incités à quitter leur logement, même si la qualité et la taille de l'appartement qu'ils occupent sont supérieures à leurs besoins. De tels effets de blocage risquent de prolonger les pénuries de logements. Une solution pourrait consister à appliquer des règles différenciées de fixation des loyers dans les cas où de grandes résidences sont occupées par un nombre réduit de personnes, même si une telle formule devrait tenir compte de la capacité des ménages à faibles revenus à payer un déménagement. Par ailleurs, une déréglementation plus large des législations sur les activités locatives pourrait entraîner une hausse des loyers, au détriment des groupes à faible revenu. Pour les aider, il faudrait alors mettre en place des aides au logement ciblées et/ou développer le logement social.

Bien que le patrimoine net des ménages suisses soit très élevé, ils comptent parmi les plus endettés de la zone OCDE et la situation s'est encore accentuée lors de la dernière décennie. En 2013, la dette brute des ménages a atteint 200 % du revenu disponible, et les prêts hypothécaires représentent plus de 92 % du total des engagements financiers des ménages. Le niveau élevé d'endettement des ménages a pour pendant l'exposition des

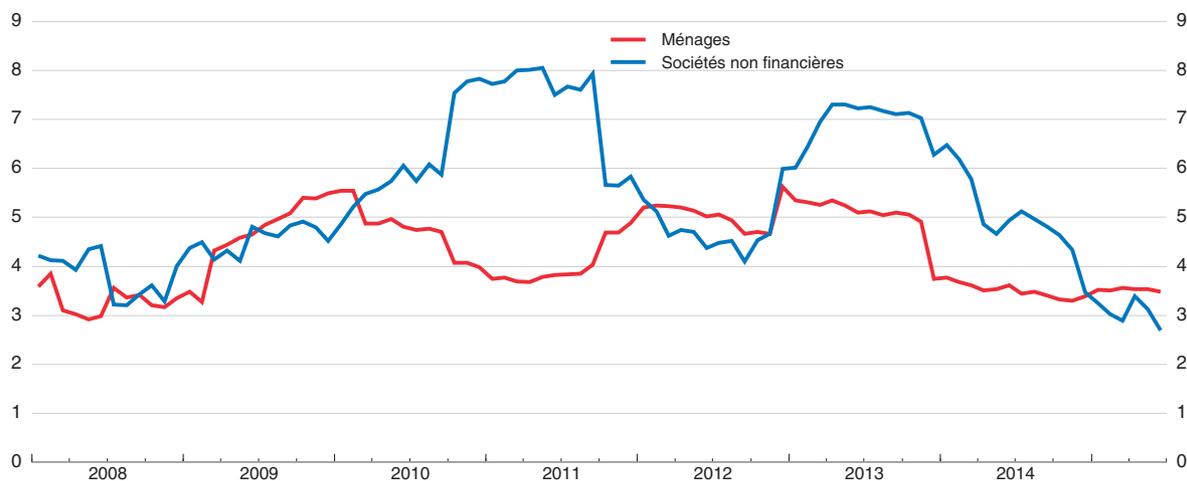
banques au marché immobilier via les crédits hypothécaires. Leur exposition est la sixième plus élevée de la zone OCDE, et les crédits hypothécaires représentent globalement près de 84 % de l'ensemble des prêts bancaires intérieurs, hors marché interbancaire.

Les grandes agglomérations telles que Genève, Zurich et Bâle ont connu les plus fortes hausses de prix. De fait, entre 2007 et 2014, le prix des appartements a augmenté de plus de 70 % à Genève et d'environ 50 % à Zurich. Les hausses concernant les maisons individuelles ont été plus contenues, et les progressions les plus fortes se sont concentrées dans les cantons moins densément peuplés tels que Zoug, Lucerne et Fribourg. Les transactions ont été soutenues, et l'augmentation des volumes de prêts hypothécaires a largement dépassé les gains de revenu.

Depuis 2010, la croissance du crédit hypothécaire aux sociétés non financières a avoisiné 6 % par an, contre seulement 4.5 % pour les ménages (graphique 12). Bien que la progression du crédit hypothécaire ait beaucoup ralenti depuis la fin de 2012 pour ces deux catégories, elle reste supérieure aux moyennes historiques sur longues périodes. Cette évolution rappelle ce qui s'est produit au cours du boom de l'immobilier suisse à la fin des années 80 et de la crise bancaire qui l'a suivi, lorsque les sociétés non financières se sont retrouvées avec des engagements financiers excessifs dans un contexte de ralentissement de l'économie et de début de baisse des prix de l'immobilier. En outre, malgré une légère progression ces dernières années, le taux d'accession à la propriété en Suisse n'est que de 40 % environ, l'un des plus faibles de la zone OCDE, de sorte que l'investissement dans l'immobilier locatif joue un rôle particulièrement important, qu'il soit le fait de particuliers, de promoteurs ou d'investisseurs institutionnels tels que des fonds de pension et des compagnies d'assurance. Le prêt hypothécaire destiné au secteur de l'immobilier d'investissement devrait être étroitement surveillé, car il n'est peut-être pas aussi réactif que l'emprunt des ménages aux mesures réglementaires récentes conçues pour l'encadrer (voir ci-dessous).

Graphique 12. **Croissance du crédit hypothécaire national**

Taux de croissance en glissement annuel, en %



Source : Banque nationale suisse, *Monthly Statistical Bulletin* et *Monthly Bulletin of Banking Statistics*, août 2015.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292861>

La hausse des prix du logement en Suisse s'appuie sur une croissance démographique vigoureuse portée par l'immigration, une diminution de la taille des ménages (qui

comptaient 2.3 personnes en moyenne en 2013, contre 3.4 en 1960), ainsi que des taux d'intérêts hypothécaires historiquement bas, l'accès aux fonds de pension pour l'apport personnel et les nantissements, et le goût des investisseurs institutionnels et privés pour l'investissement immobilier face à la baisse des rendements dans d'autres catégories d'actifs.

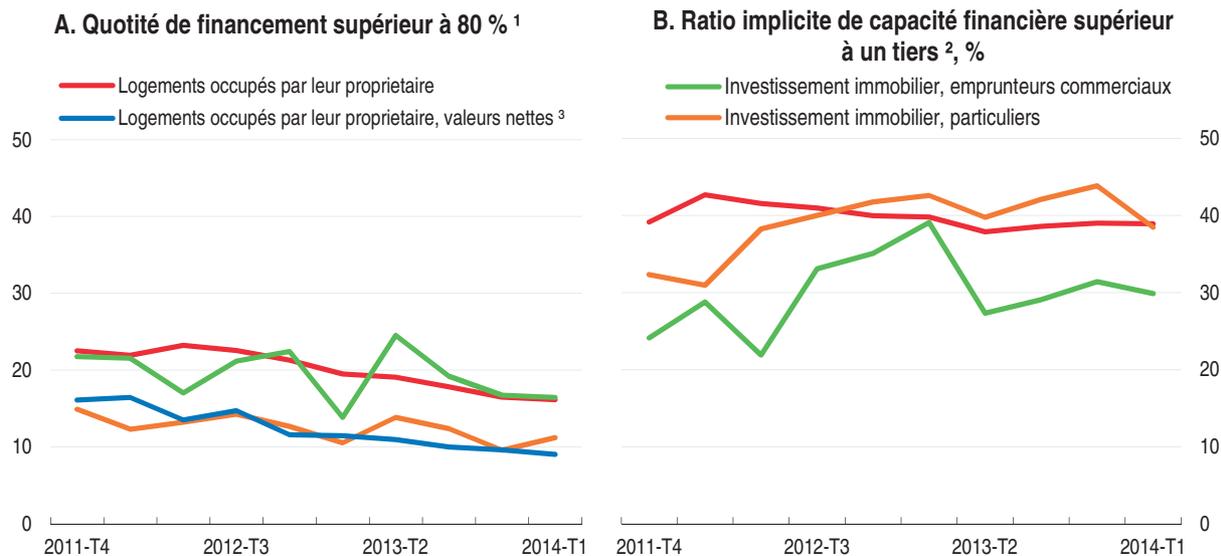
En Suisse, les propriétaires de logements sont imposés sur un revenu locatif imputé, dont sont déduits les intérêts des prêts hypothécaires et autres dépenses telles que les coûts d'entretien et d'assurance. Toutefois, les loyers ainsi imputés sont systématiquement sous-évalués de 30 à 40 % dans les cantons les plus peuplés (Bourassa et Hoesli, 2010), et les coûts d'entretien sont souvent gonflés si bien qu'en termes nets, les ménages peuvent souvent prétendre à une déduction fiscale nette au titre de leur logement. Le système serait plus équitable si les loyers imputés étaient plus souvent recalculés de manière à refléter plus fidèlement les valeurs de marché, et si la déductibilité fiscale des intérêts des prêts au logement était plafonnée de façon à ce que ceux-ci, ajoutés aux dépenses d'entretien, ne puissent pas dépasser le montant du loyer imputé déclaré.

Dans le même temps, l'offre de logements en Suisse n'a pas suivi la hausse des prix. D'après les observations d'Andrews et al. (2011), la réaction de l'offre aux évolutions des prix en Suisse est la plus faible de leur échantillon de 21 pays de l'OCDE. Cette absence de réaction s'explique par la rigidité des règles d'urbanisme et de construction, ainsi que l'explique l'Étude de 2009. La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire encourage fortement la densification, notamment dans les zones bien desservies par les transports publics. Les lois cantonales en matière de construction sont actuellement révisées pour remédier aux conflits avec les règles d'urbanisme, y compris celles qui empêchent la densification. Néanmoins, le manque de capacités techniques des petites communes pour administrer les règles d'urbanisme peut être un frein à l'activité. En définitive, c'est le propriétaire du bien qui décide d'y construire des logements, et il n'est pas toujours informé de la possibilité d'accroître la densité. Il faudrait réexaminer la capacité d'augmenter la densité dans les zones et structures existantes (développement intérieur), mettre en place un programme d'audits des biens individuels susceptibles d'évaluer le potentiel de densification créatrice de valeur ajoutée et communiquer les informations correspondantes aux propriétaires.

Gérer les risques induits par le marché du logement

La réglementation prudentielle des créanciers hypothécaires de la Suisse combine l'autodiscipline de la part des banques (souvent sous la pression des autorités) et les directives légales. Les règles d'autodiscipline entre institutions sont harmonisées grâce aux directives de l'Association suisse des banquiers (ASB), qui sont approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Dans le domaine du financement hypothécaire, les directives de l'ASB définissent des règles générales ainsi que des normes minimales, qui sont renforcées par des directives légales fixées par l'Ordonnance sur les fonds propres. Les banques définissent leurs politiques internes en référence à ces règles générales. Par exemple, les règles internes portent notamment sur le prêt hypothécaire et prévoient que la quotité de financement doit avoisiner les 80 % pour les logements occupés par leur propriétaire. Les directives actuelles de l'ASB concernent également les normes d'évaluation et de calcul d'un niveau de revenu viable, tandis qu'aux termes de leurs politiques internes, les banques fixent le taux d'intérêt utilisé pour calculer les paiements d'intérêts (ASB, 2014). Néanmoins, les quotités de financement dépassent 80 % dans un nouveau prêt hypothécaire sur six (graphique 13, partie A).

Graphique 13. **Part des nouveaux prêts hypothécaires présentant une quotité de financement et un ratio implicite service de la dette-revenu élevés**



1. Part des nouveaux prêts dont la quotité de financement est supérieure à 80 %.
 2. Part de prêts nouveaux présentant des ratios crédit-revenu pour lesquels les coûts imputés dépassent un tiers du salaire brut ou des revenus de pension bruts (biens privés) ou des revenus locatifs (immobilier d'investissement), respectivement, avec un taux d'intérêt de 5 %, des coûts d'entretien de 1 % et des coûts d'amortissement de 1 %.
 3. Les valeurs nettes incluent les engagements au titre des piliers 2 et 3a des fonds de pension.
- Source : Rapport sur la stabilité financière 2014 de la BNS, Zurich.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292871>

Bien que les récentes mesures d'autodiscipline portent essentiellement sur la quotité de financement appropriée, l'accessibilité financière (couverture du service de la dette) est aussi importante, voire plus. Les banques, sont libres de définir leurs propres règles à cet égard, dans le respect des directives de l'ASB. Pour calculer la capacité de couverture du service de la dette, il est d'usage d'appliquer un taux d'intérêt de référence de 5 %, à quoi s'ajoutent 1 % de coûts d'entretien et 1 % de coûts d'amortissement. Les banques exigent en général que le service de la dette ne dépasse pas un tiers du revenu brut du ménage. Toutefois, elles utilisent souvent un taux de référence inférieur à 5 % et font preuve de souplesse sur d'autres aspects, comme les composantes du revenu du ménage prises en compte dans le calcul de l'accessibilité financière. L'étude menée par la BNS montre qu'en 2014, plus de 40 % des nouveaux prêts hypothécaires finançant des logements occupés par leur propriétaire dépassaient le ratio de capacité financière fixé à un tiers lorsqu'un taux d'intérêt de 5 % est appliqué (graphique 13, partie B).

En ce qui concerne les directives légales, les banques et les autorités ont pris un certain nombre de mesures au cours des trois dernières années en vue d'atténuer l'exposition des banques et de soulager la tension sur le marché. Ces mesures prévoient des normes minimales mises en œuvre dans les directives de l'ASB et renforcées par les directives légales imposant que les apports de l'emprunteur couvrent au moins 10 % du prix d'achat et ne puissent pas être financés par des nantissements ou par des retraits anticipés du deuxième pilier du régime de pension. En outre, depuis 2014, l'amortissement du prêt doit atteindre une quotité de financement des deux tiers sur 20 ans. Un matelas de fonds propres anticyclique a été activé début 2013, qui oblige les banques à détenir des fonds propres de base supplémentaires constitués par des actions ordinaires sur la base de

leurs positions pondérées des risques garanties par des biens immobiliers résidentiels en Suisse. En janvier 2014, le matelas de fonds propres anticyclique a été porté de 1 % à 2 %.

Bien que des signes de modération apparaissent, surtout dans des zones très tendues comme Genève et Zurich, les prix des logements restent élevés et le risque que cela fait peser sur le secteur bancaire l'est tout autant. Dans ce contexte, il faudra un certain temps pour que l'ensemble des mesures prises produisent leurs effets. En outre, la BNS et d'autres autorités de tutelle devraient maintenir leur stratégie de communication qui consiste à sensibiliser les ménages et les investisseurs aux risques croissants liés à l'emprunt pour financer une acquisition immobilière. En outre, compte tenu de l'importance de l'accessibilité financière en termes d'exposition du secteur bancaire à une correction dans le secteur du logement, il faudrait envisager de mettre en place un dispositif permettant d'encadrer explicitement le risque d'accessibilité financière, qui pourrait être actionné à l'avenir si nécessaire pour contenir les risques pour la stabilité financière provoqués par des déséquilibres sur les marchés du logement et des prêts hypothécaires.

Recommandations en vue de maîtriser le cycle du marché du logement

- Mettre en place un dispositif permettant de répondre explicitement au risque relatif à l'accessibilité financière, à actionner si nécessaire pour contenir les risques pour la stabilité financière liés aux déséquilibres des marchés du logement et des prêts hypothécaires.
- Surveiller étroitement les prêts hypothécaires aux sociétés ou aux ménages pour le secteur de l'immobilier locatif, qui n'est peut-être pas aussi sensible aux mesures réglementaires récentes que le secteur des logements occupés par leurs propriétaires.
- Réviser les règles d'aménagement du territoire en vue de faciliter la densification urbaine.
- Limiter la déductibilité fiscale des intérêts des prêts au logement de façon à ce que ceux-ci, ajoutés aux dépenses d'entretien, ne puissent pas dépasser le montant du loyer imputé déclaré. Recalculer plus souvent les loyers imputés de manière à ce qu'ils reflètent mieux les valeurs de marché.

Augmenter l'efficacité des dépenses publiques

La Suisse obtient des résultats élevés dans différents domaines couverts par l'action publique. Par exemple, elle arrivait au cinquième rang du classement PISA 2012 pour le score en mathématiques et elle se place au deuxième rang européen pour l'espérance de vie à la naissance (82.9 ans) (EUROSTAT, 2015). La Suisse présentait également, de tous les pays de l'OCDE, le plus faible ratio coûts administratifs-collecte nette de recettes pour l'année 2013 (OCDE, 2015c). Avec la croissance démographique et le vieillissement de sa population – Avenir Suisse (2013) a calculé que le rapport entre les actifs et les retraités passera de 3.8 en 2010 à 2 en 2050 –, le pays va être confronté à une demande accrue de services publics et, si la productivité ne s'améliore pas, à des pressions sur les recettes. Il est donc impératif de s'employer à accroître l'efficacité des dépenses publiques.

L'efficacité des dépenses publiques peut être mesurée en comparant les réalisations aux ressources employées dans un échantillon de pays. Cette analyse montre que les dépenses publiques suisses sont certes efficaces, mais pas efficientes (voir le chapitre 2). Par exemple, l'Allemagne et la Suisse obtenaient à peu près le même score en lecture au classement PISA 2012, mais la Suisse dépensait 21.4 % de plus par élève que l'Allemagne.

Faire en sorte que le système éducatif produise moins d'exclus et s'adapte aux évolutions du marché du travail

Dans les évaluations PISA réalisées par l'OCDE, dans la plupart des pays, les élèves qui ont fréquenté le système d'éducation et d'accueil des jeunes enfants pendant plus d'un an obtiennent des résultats nettement meilleurs en lecture (OCDE, 2014c). Aussi, la préscolarisation offre un potentiel de rendement élevé. Mais comme l'explique l'étude précédente, les services d'accueil des enfants en Suisse sont à la fois onéreux et peu répandus. Les cantons et les communes devraient augmenter les dépenses publiques directes visant à développer les infrastructures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et reproduire un système de bons de garde pour enfant semblable à celui existant dans la région de Lucerne.

Favoriser l'accès à l'éducation préscolaire et les soins de la petite enfance peut être particulièrement important pour les enfants issus de l'immigration nés en Suisse. Une étude portant sur des parents menée à Bâle et dans les environs a montré que les enfants issus de l'immigration ont le moins l'occasion de fréquenter des structures offertes en dehors de la famille, ce qui les empêche de pouvoir maîtriser rapidement une langue officielle du pays (CSRE, 2014). Des recherches récentes conduites par l'OCDE montrent que, malgré des améliorations, être issu de l'immigration augmente les risques de mauvais résultats académiques, avec des conséquences durables pour les individus (OCDE, 2012b ; OCDE, 2015d). Parallèlement, des données montrent que quasiment les trois quarts des résultats scolaires des immigrés obéissent à des déterminants socio-économiques (Cattaneo et Wolter, 2015). Des études récentes laissent également penser que la Suisse obtient de relativement bons résultats en ce qui concerne les résultats des immigrés de la seconde génération en matière d'éducation (Kunz, 20014).

À quelque 30 %, les taux de décrochage à l'université sont élevés (OCDE, 2010b). En particulier, les diplômés du baccalauréat (la « maturité ») issus de certains cantons sont surreprésentés dans le total des jeunes qui abandonnent leurs études en Suisse, ce qui laisse penser que la qualité de ce diplôme est moindre dans ces cantons. Il a été montré que l'impact du taux d'obtention du baccalauréat selon le canton d'origine accroît significativement le risque de décrochage (Wolters et al., 2014). Outre qu'il est injuste et inefficace, ce phénomène impose des coûts supplémentaires aux autres cantons, qui financent les universités, et à la Confédération, qui finance les instituts de technologie. Une solution pour remédier à ce problème consiste à mettre en place un système de primes et de sanctions visant à inciter ces cantons à lutter contre le décrochage à l'université. Une autre solution pourrait consister à accroître les ressources consacrées aux conseils d'orientation à l'intention des lycéens, en particulier en ce qui concerne le choix de leur domaine d'étude. Les taux de décrochage sont particulièrement élevés chez certains étudiants étrangers qui acquittent des droits de scolarité très faibles en comparaison internationale.

Une autre tendance, bien qu'elle ne soit pas spécifique à la Suisse, est la demande croissante sur le marché du travail d'étudiants formés dans certains domaines comme les sciences, l'ingénierie, la santé et l'enseignement. Actuellement, cette demande n'est pas satisfaite en raison du pourcentage inférieur à la moyenne des autres pays de l'OCDE de diplômés de l'enseignement supérieur de type A (et notamment de femmes) dans les disciplines STIM. Dans le même temps, étant donné que des diplômes similaires peuvent souvent être obtenus dans le système d'enseignement et de formation professionnels (notamment dans le domaine de la santé), qui n'impose pas l'obtention d'un baccalauréat

général ou professionnel pour être admis, ainsi que dans les universités de sciences appliquées (USA), 30 % environ des diplômés USA titulaires d'un emploi occupent un poste qui ne nécessite pas un diplôme universitaire. Les autorités devraient examiner attentivement les transformations qui se produisent sur le marché du travail, les compétences demandées et les décalages entre offres et demandes d'emploi, et ces informations devraient être communiquées aux futurs étudiants, notamment par le biais de l'orientation au lycée.

Encourager la concurrence axée sur la valeur et une meilleure gouvernance du système de santé

La loi fédérale sur l'assurance-maladie oblige tous les résidents suisses à adhérer au régime d'assurance-maladie de base, que les assureurs (à but lucratif) sont tenus de proposer à tout un chacun, quel que soit son âge ou son état de santé. Dans le système de santé suisse, les cantons doivent offrir l'accès aux services médicaux et s'assurer que tous les résidents sont bien couverts par le régime d'assurance-maladie de base. Ils sont également responsables des programmes de prévention et d'éducation à la santé. Les communes agissent par délégation des cantons, et offrent par exemple des soins infirmiers et des soins à domicile. Quant à la Confédération, elle est essentiellement chargée de réglementer l'assurance-maladie.

L'excellente qualité du système suisse de santé a un prix. En 2012, le pays enregistrait le niveau le plus élevé de l'OCDE pour ce qui est des dépenses de santé par habitant, en PPA. Une analyse d'enveloppement des données montre également que la Suisse se situe dans le quartile inférieur pour l'efficacité des dépenses de santé (chapitre 2). Cette inefficience s'explique en partie par la fragmentation excessive des structures et de la gouvernance du système de santé. On estime que l'absence de coordination, qui coûterait quelque 3 milliards CHF par an, elle-même due à un mauvais système de gouvernance, représente la principale source d'inefficience du système de santé (SAAS, 2012). En l'absence de caisse d'assurance-maladie unique, la fragmentation du financement représente aussi un problème. En 2014, les Suisses ont rejeté par référendum la création d'une caisse unique publique d'assurance-maladie, de sorte qu'il faudra améliorer la version actuelle du système.

La fragmentation du système a pour conséquence une offre pléthorique de services de santé. Ainsi, le nombre sensiblement élevé de lits hospitaliers a conduit à un recours plus fréquent aux services de soins hospitaliers. De trop nombreux hôpitaux régionaux effectuent trop peu d'interventions pour être rentables et pour pouvoir adopter les traitements et les technologies de pointe. Par exemple, la Suisse compte 120 hôpitaux qui pratiquent des actes de chirurgie vasculaire, contre 8 pour toute la ville de Londres (*La Tribune de Genève*, 2015). Il faudrait œuvrer en faveur de leur réduction. Inciter les assurés à se tourner vers un petit réseau de prestataires de soins en contrepartie d'une baisse des primes d'assurance (« soins intégrés ») permettrait aussi d'améliorer l'efficacité. Quoi qu'il en soit, le « filtrage de l'accès aux soins », qui consiste à passer par un médecin généraliste pour accéder à un spécialiste ou aux hôpitaux, contribuerait à réduire le nombre de consultations.

Les consommateurs n'ont guère d'informations sur la qualité des prestataires de soins de santé afin d'éclairer leurs choix. De même, les professionnels de la santé n'ont pas accès à des registres diffusant les résultats de traitements spécialisés. La Suisse aurait intérêt à procéder à un recueil systématique de données couvrant l'ensemble des services de soins de santé. Hormis les indicateurs de qualité publiés par l'Office fédéral de la santé publique, une organisation appelée *Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et*

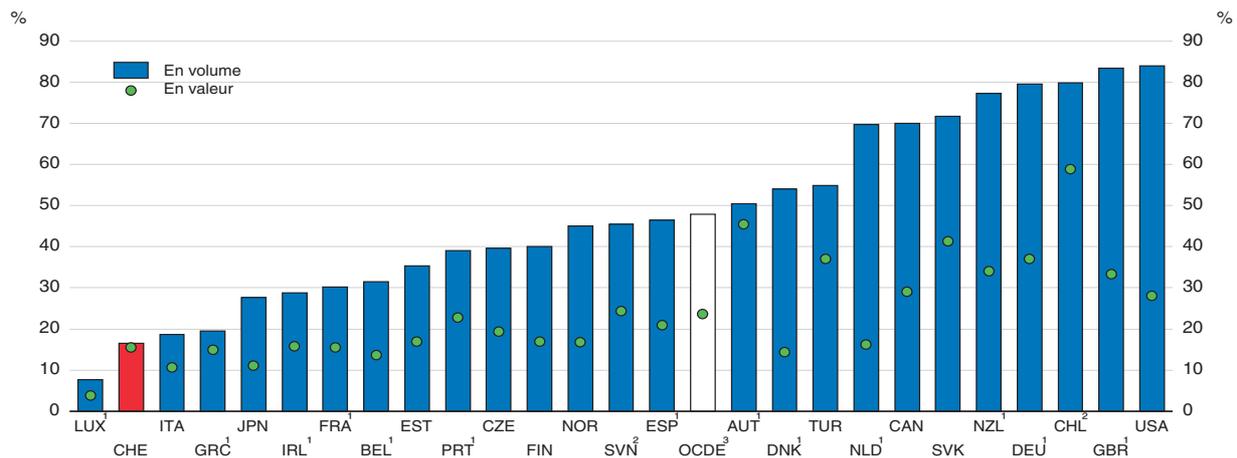
les cliniques (ANQ) est désormais chargée de coordonner et d'élaborer des indicateurs de qualité des soins dans les hôpitaux et cliniques du pays. Néanmoins, un ensemble d'indicateurs de qualité portant sur les soins primaires et ambulatoires fait toujours défaut.

Le manque de données fait également obstacle à l'évaluation des tarifs de base facturés par les hôpitaux. Le paiement par pathologie est calculé en multipliant le tarif dit de base (convenu entre assureurs et hôpitaux et approuvé par les autorités cantonales) par un coefficient (spécifique à la pathologie mais identique au niveau national). Les différences de coût des traitements entre hôpitaux sont prises en compte dans les négociations. Si aucun accord n'est atteint, les tribunaux administratifs règlent le différend. Ils ont récemment validé un tarif de base de 10 325 CHF à Lucerne, soit beaucoup plus que le tarif recommandé de 8 974 CHF qui avait été calculé sur la base d'une analyse comparative menée dans les cantons de Zurich et de Thurgovie (Confédération suisse, 2014). Les coûts par pathologie ont augmenté de 2.5 % en 2013 (Interpharma, 2015). Des informations plus nombreuses et de meilleure qualité au moyen de registres et d'une analyse coût-efficacité systématique faciliteraient la comparaison des coûts à l'acte et limiteraient la hausse des dépenses. Si les décisions des tribunaux administratifs ne parviennent pas à modérer les tensions sur les tarifs de base, de nouvelles dispositions réglementaires pourraient être nécessaires pour restreindre la capacité des hôpitaux et des assureurs à fixer ces tarifs.

Les médicaments, qui représentaient 9.2 % des coûts de santé totaux en 2012, sont relativement onéreux en Suisse. En raison de la règle de fixation des prix, les médicaments génériques coûtent en moyenne près de trois fois plus chers que dans les pays voisins. Cette règle prévoit que les médicaments génériques doivent, en fonction des volumes de ventes, coûter au moins 10 % à 60 % moins chers que le médicament original breveté au moment où son brevet vient à expiration. En outre, l'assurance-maladie rembourse le médicament générique et le médicament original, ce qui n'incite pas à opter pour le générique et aboutit à une surconsommation de médicaments de marque et à une faible part des génériques en valeur, par comparaison internationale (graphique 14). Pour faire baisser les prix, le montant du remboursement devrait être fixé à l'avance, comme le font déjà plus de 20 autres pays d'Europe (Confédération suisse, 2014). Selon SantéSuisse (association d'assureurs), ces mesures pourraient faire économiser 125 CHF par patient et par an, soit 1 milliard CHF au total. Il serait également utile de réviser les prix des médicaments au moins une fois par an (plutôt que tous les trois ans) afin de mieux répercuter les variations des taux de change.

Les infrastructures de transport sont elles aussi de bonnes candidates à une meilleure efficacité des dépenses

On estime que le coût annuel des embouteillages en Suisse atteint 1 milliard CHF, soit trois fois plus qu'en 2000 (OFR, 2013). Un usage plus efficient des infrastructures de transport existantes permettrait, à long terme, de réduire la nécessité d'investir dans des infrastructures supplémentaires. La congestion pourrait être limitée en facturant un tarif plus élevé en heures de pointe, système appelé tarification de période de pointe. Un système de péage électronique ou de relevé par satellite pourrait être mis en œuvre pour le réseau routier, tandis que le principe de la tarification dynamique serait étendu dans le transport ferroviaire. Pour éviter les effets de substitution indésirables, il convient de suivre une approche globale. Lorsque ce système de tarification aura été mis en place, les responsables publics pourront déterminer avec précision les véritables pénuries d'infrastructures et engager les dépenses d'investissement correspondantes.

Graphique 14. **Part des médicaments génériques dans le marché pharmaceutique total, 2013 (ou année la plus proche)**

1. Marché des médicaments remboursés.
2. Marché des pharmacies de ville.
3. Moyenne simple des 26 pays pour lesquels des données sont disponibles.

Source : OCDE, *Panorama de la santé* 2015.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933292884>

Accroître le recours aux marchés publics

Une utilisation plus systématique des appels d'offres pour l'attribution des marchés publics est aussi un moyen d'augmenter l'efficacité des dépenses publiques. Malgré la libéralisation du système dans les années 90 et le lancement d'une plateforme électronique centralisée en 2009, les achats extérieurs en pourcentage des dépenses publiques (23 %) restent inférieurs à la moyenne de l'OCDE de 29 % (OCDE, 2013d). Environ 20 % des achats sont effectués par le gouvernement fédéral, 35 % par les autorités cantonales et 45 % par celles municipales. Les gains d'efficacité potentiels sont considérables au regard du manque d'homogénéité des procédures. Une révision du cadre juridique est en cours et prévoit la mise en conformité de la législation cantonale et fédérale avec l'Accord général de l'OMC sur les marchés publics entré en vigueur en avril 2014. Cette initiative devrait renforcer la standardisation des procédures et encourager une concurrence équitable et transparente. La Suisse devrait suivre des procédures standardisées à l'échelle de l'ensemble des niveaux d'administration.

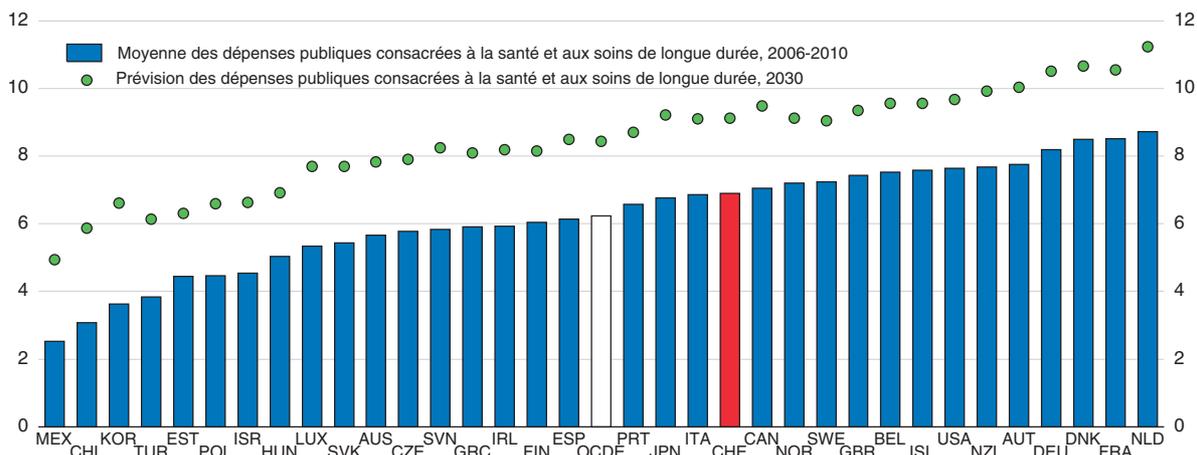
Juguler la hausse des dépenses sociales

Les dettes fédérale et cantonales ont été ramenées à des niveaux acceptables, mais les perspectives de dépenses de protection sociale sont de plus en plus obérées par l'évolution démographique. Le nombre d'actifs par retraité est passé de 6.2 en 1950 à 3.8 en 2010. En fonction du scénario de réduction des coûts retenu, les dépenses publiques de santé et de soins de longue durée, qui représentent environ 4 % du PIB aujourd'hui, devraient augmenter de 1.9 à 2.6 points de PIB d'ici 2030 (graphique 15). Si les taux d'augmentation des dépenses sociales et de santé enregistrés entre 1990 et 2007 se poursuivent, ces dépenses absorberont 70 % du total des dépenses publiques en 2030, contre 38 % aujourd'hui (economiesuisse, 2012), au détriment d'autres dépenses importantes.

À l'issue d'une analyse exhaustive des réformes de la protection sociale, Keuschnigg et al. (2011) concluent que le relèvement de l'âge de la retraite est le moyen le

Graphique 15. **Les dépenses publiques consacrées à la santé devraient augmenter à moyen terme**

En pourcentage du PIB



Source : de la Maisonneuve C. et J. Oliveira Martins (2013), « A Projection Method for Public Health and Long-Term Care Expenditures », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1048, Éditions de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933292893>

plus efficace de limiter les conséquences négatives du vieillissement sur la croissance et sur la viabilité budgétaire. La hausse de la TVA est la deuxième mesure la plus efficace. Une réforme complète du régime de retraite (Prévoyance vieillesse 2020) est actuellement débattue au Parlement. Les principales propositions consistent à aligner l'âge de la retraite des femmes (64 ans actuellement) sur celui des hommes (65 ans), relever le taux de TVA de 1.5 point pour financer le premier pilier, flexibiliser le départ en retraite et réduire de 6.8 à 6 % le taux de rendement de l'épargne retraite accumulée au titre du deuxième pilier (le « taux de conversion »).

Une autre option consiste à inciter les seniors à continuer de travailler en majorant les pensions de ceux qui travaillent au-delà de l'âge normal du départ à la retraite. À titre d'exemple, les pensions sont augmentées de 12 % par année de travail supplémentaire au Portugal, de 10.4 % au Royaume-Uni et de 8.4 % au Japon. En Suisse, une année de travail en plus vaut aux retraités de percevoir une pension majorée de 5.2 % à 6.3 % seulement (OCDE, 2013a). Il faudrait réduire les incitations au départ anticipé à la retraite, notamment au titre du second pilier, qui vont d'un départ anticipé obligatoire à des offres très attractives pour les salariés les plus performants (OCDE, 2014d). En Suisse, 665 entreprises seulement (un peu plus de 1 % du total) emploient des salariés qui ont dépassé l'âge légal de la retraite (*Le Temps*, 2015). De même, la formation en cours d'emploi pour les personnes âgées de 55 à 64 ans sans diplôme universitaire est sept fois moins développée que pour les travailleurs titulaires d'un diplôme. Il faudrait élaborer des programmes ciblés pour améliorer les compétences des travailleurs âgés sans diplôme.

Améliorer la péréquation budgétaire

La Suisse est dotée d'un système de péréquation budgétaire qui a recours aux transferts financiers entre cantons hétérogènes (pour un total de 4.5 milliards CHF ou 0.7 % du PIB en 2014) afin de garantir des niveaux minimums acceptables de services publics à l'échelle de tous les cantons. Le système s'articule autour de deux axes principaux : la péréquation des ressources et la compensation des coûts, à quoi s'ajoute un fonds de

cohésion, à hauteur de 366 millions CHF, destiné à amortir l'effet des réformes récentes. Certains cantons ayant un potentiel de recettes plus élevé que d'autres, la péréquation des ressources vise à garantir des règles du jeu identiques pour tous afin d'attirer les résidents et les entreprises, en autorisant par exemple les cantons dont le potentiel de recettes est moins élevé à appliquer des taux d'imposition plus compétitifs. Toutefois, le système actuel n'incite guère les cantons les moins riches à accroître leur potentiel de ressources : en effet, le cadre de péréquation a pour effet que les cantons qui agissent ainsi voient leur part des transferts budgétaires réduite en conséquence, soit en moyenne 80 % des recettes perçues (Conseil fédéral, 2014). En parallèle, alléger le poids des bénéfices des sociétés dans la formule de calcul du potentiel de ressources devrait favoriser l'attractivité tout en limitant la hausse du potentiel de recettes, comme l'envisage la Réforme de l'imposition des entreprises III. À l'inverse, la compensation des coûts a pour but d'atténuer le surcoût de la prestation de services publics dû à des facteurs géographiques ou démographiques. Néanmoins, la clé de répartition actuelle à part égale entre les facteurs sociodémographiques et topographiques pénalise les villes et devrait être révisée en augmentant le pourcentage attribué aux facteurs sociodémographiques.

Recommandations visant à augmenter l'efficacité des dépenses publiques et à améliorer le cadre budgétaire

Principales recommandations

- Accroître les dépenses publiques consacrées aux services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, notamment ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés (notamment de l'immigration) ; on pourrait parallèlement généraliser le système de bons de garde d'enfant en vigueur dans le canton de Lucerne.
- Étudier des solutions permettant de réduire le taux de décrochage dans le système universitaire.
- Augmenter l'offre et l'attractivité de domaines d'étude très demandés sur le marché du travail. Continuer de clarifier les filières dans l'enseignement supérieur.
- Revoir le système de fixation des prix des médicaments génériques en remboursant un montant forfaitaire déterminé à l'avance.
- Encourager une comparaison systématique des coûts des hôpitaux. Si les tarifs continuent d'augmenter malgré les réformes récentes, envisager d'adopter une nouvelle législation qui les encadre au moyen de coûts de référence.
- Fixer l'âge de la retraite à 65 ans pour les deux sexes et le lier ensuite à l'espérance de vie. Pour limiter les retraites anticipées, réduire les incitations existantes et accorder une forte prime de retraite à ceux qui choisissent de travailler plus longtemps.

Autres recommandations

- Augmenter le pourcentage des marchés publics alloués par appels d'offres et harmoniser les procédures de passation de marché à tous les niveaux de l'administration.
- Inciter les assurés à rejoindre des réseaux de soins intégrés.

Adopter les bonnes pratiques internationales en matière fiscale, y compris pour l'échange de renseignements

Régimes fiscaux cantonaux et cantonnement

Pendant des décennies, les régimes cantonaux d'imposition des sociétés ont permis à des entreprises résidentes qui exercent des activités commerciales limitées en Suisse de voir leurs bénéficiaires de source étrangère taxés à un taux moins élevé que les bénéficiaires réalisés en Suisse. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale de 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, les règles cantonales applicables à ces sociétés ont été unifiées.

Conformément à l'engagement de la Suisse à participer au Projet OCDE-G20 concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS) lancé en 2013, et à la déclaration conjointe entre la Suisse et l'Union européenne signée en octobre 2014, la Suisse a entrepris de refondre son système d'imposition des sociétés. Le projet RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises III), soumis par le Conseil fédéral au Parlement, est un train de mesures destinées à aligner le régime suisse sur les règles fiscales internationales, créer un environnement fiscal concurrentiel et pérenniser les recettes de l'impôt sur les sociétés, par le biais de différentes mesures, notamment les suivantes :

- Abroger les régimes existants. Ainsi, le statut fiscal cantonal et les pratiques administratives concernant les sociétés principales et les succursales financières suisses seront supprimés.
- Un régime privilégié des droits de propriété intellectuelle conforme aux principes relatifs aux régimes fiscaux préférentiels adoptés dans le cadre du Projet BEPS OCDE-G20 sera mis en place au niveau cantonal. En outre, les cantons peuvent instaurer des déductions spéciales au titre des dépenses de recherche et développement (R-D). Le régime applicable aux revenus générés par les droits de propriété intellectuelle cible les résultats du processus de R-D, tandis que la déduction spéciale au titre des dépenses de R-D soutient les investissements dans la R-D en autorisant une déduction correspondante supérieure à 100 % de leur montant.
- Les réductions des taux de l'impôt sur les sociétés relèvent de la compétence de chaque canton.
- La Confédération aidera les cantons en augmentant leur part des recettes fédérales de l'impôt sur les sociétés de 17 % à 20,5 % et en adaptant le système de péréquation financière.

La réforme devrait être achevée d'ici 2017-19 ou plus tard si un référendum devait avoir lieu.

L'initiative de l'OCDE relative à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéficiaires (BEPS)

Les montages fiscaux internationaux sont étroitement surveillés depuis la crise financière. Le Projet concernant le BEPS mené par l'OCDE et le G20 procède à un réexamen du système fiscal international dans le but d'aligner l'imposition des bénéficiaires sur l'activité économique qui les génère et sur la création de valeur, tout en augmentant la transparence. La Suisse est une destination très prisée pour l'enregistrement des actifs incorporels tels que les brevets, les droits de la propriété intellectuelle et les marques (OCDE, 2013c). C'est pourquoi sa participation active à l'élaboration de mesures de lutte contre le transfert de bénéficiaires est une bonne chose, de même que son adhésion à la

Déclaration de 2013 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, qui reconnaît le besoin urgent de remédier aux asymétries dans les règles fiscales nationales et internationales et d'établir des règles du jeu équitables dans ce domaine.

Le Plan d'action concernant le BEPS se compose de 15 actions visant à refondre les règles fiscales internationales de manière à remédier aux failles et aux frictions qui permettent de séparer le lieu où les bénéfices imposables sont déclarés du lieu où se déroulent l'activité économique qui les génèrent et la création de valeur, de sorte que l'impôt à la charge des entreprises multinationales est souvent faible ou nul (OCDE, 2013a). Les sept premiers rapports ont été publiés en septembre 2014 et les rapports finaux couvrant la totalité des actions seront diffusés en octobre 2015. La décision définitive concernant les mesures à adopter au titre du Projet BEPS sera prise fin septembre, et la Suisse doit continuer de jouer un rôle actif pour aboutir à un accord sur ces mesures. À l'avenir, il est important que tous les pays, y compris la Suisse, œuvrent rapidement à mettre en œuvre les mesures arrêtées en vue de garantir des règles du jeu équitables. Dans le cadre de ces efforts, la Suisse a récemment accepté de participer au groupe *ad hoc* chargé de négocier l'instrument multilatéral (Action 15 du Plan d'action concernant le BEPS), qui permettra aux pays de déployer sans tarder les mesures se rapportant aux conventions fiscales dans leurs réseaux existants de conventions fiscales bilatérales.

Mise en œuvre des normes internationales d'échange de renseignements en matière fiscale

Échange de renseignements sur demande

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements veille à la mise en œuvre effective des standards internationaux pour l'échange d'information. Il agit sur demande des juridictions membres quand il est prévisible que ses standards s'appliquent à ceux-ci. Le Forum évalue, au moyen d'un examen par les pairs, dans quelle mesure les standards sont respectés. Il publie ensuite un rapport et note la juridiction. La Suisse est un membre actif du Forum mondial, fait partie du groupe de pilotage, du groupe de revue par les pairs, et du groupe sur l'échange automatique d'information.

En mars 2009, la Suisse a adhéré à la norme internationale et a levé sa réserve sur l'article 26 du Modèle de Convention fiscale de l'OCDE. L'examen de la Suisse au titre de la Phase 1 a été finalisé et publié en 2011. Le rapport de Phase 1 concluait que sur un certain nombre d'aspects significatifs, y compris l'accès aux renseignements bancaires, le cadre juridique et réglementaire de la Suisse n'était pas conforme à la norme d'échange de renseignements. Le passage à la Phase 2 était conditionné à des améliorations de son cadre juridique et réglementaire, lesquelles devaient faire l'objet d'un examen supplémentaire.

À la suite des modifications apportées à son cadre juridique et réglementaire, la demande d'examen supplémentaire adressée par la Suisse a été acceptée et l'examen a été lancé en juillet 2014. Le rapport correspondant, publié en mars 2015, concluait que la Suisse remplissait les conditions pour passer à l'examen de Phase 2. Celui-ci débutera au cours du quatrième trimestre 2015 et le rapport correspondant devrait être publié d'ici la mi-2016. Cet examen de Phase 2 étudiera la mise en œuvre de la norme d'échange de renseignements en pratique. À ce stade, le Forum mondial décernera à la Suisse une note globale de conformité.

Le Forum mondial procède actuellement à une révision de ses termes de référence. Les modifications exigeront des juridictions qu'elles garantissent la disponibilité de renseignements relatifs à la propriété effective, conformément aux critères du GAFI.

Toutes les juridictions membres du Forum mondial seront évaluées pour déterminer si elles respectent les termes de référence mis à jour au cours d'un deuxième cycle d'examens qui se déroulera entre 2016 et 2020.

Échange automatique de renseignements

Parallèlement au cadre international d'échange de renseignements sur demande, le G20 a validé en septembre 2013 la proposition de l'OCDE en vue d'établir une norme mondiale d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale. En vertu de cette norme, approuvée par l'OCDE en juillet 2014, les juridictions doivent échanger automatiquement, sur une base annuelle, des renseignements sur les comptes financiers avec d'autres juridictions. La norme définit les institutions financières tenues de communiquer ces renseignements, la nature des renseignements à échanger, les différents types de comptes et de contribuables concernés, ainsi que les procédures de diligence raisonnable que ces institutions doivent suivre. Il importe de souligner qu'à la différence de l'échange sur demande, la norme d'échange automatique prévoit que les données doivent être transmises sans qu'il soit nécessaire pour les pays destinataires d'en faire spécifiquement la demande.

La Suisse s'est engagée à appliquer la nouvelle norme d'échange automatique de renseignements et à débiter les échanges d'ici septembre 2018, et s'emploie actuellement à voter les lois nécessaires et à mettre en place les autres mesures d'application requises. En novembre 2014, la Suisse est devenue la 52^e juridiction à signer l'Accord multilatéral entre autorités compétentes, qui facilitera l'échange automatique de renseignements avec ses partenaires. En mai 2015, elle a conclu un accord avec l'Union européenne prévoyant l'échange automatique de renseignements conformément à la norme. En juin 2015, le Conseil fédéral suisse a soumis au Parlement un projet de loi d'application aux fins de la ratification de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes et de la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (la Convention). Le Parlement devrait commencer à délibérer sur ce projet de loi à l'automne 2015. Le processus législatif prévoit la possibilité d'un référendum. En donnant effet à la Convention et à l'Accord multilatéral, qui sont des instruments internationaux ouverts à tous les pays, la Suisse sera en mesure d'échanger des renseignements relatifs aux comptes financiers, de manière automatique, avec un large éventail de partenaires.

Recommandations concernant les questions de fiscalité internationale et le partage de renseignements

- Suivre les recommandations et participer à la mise en œuvre et au suivi post-2015 du projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS).
- Donner suite aux recommandations formulées par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements en matière fiscale, et veiller au respect de la norme d'échange de renseignements sur demande.
- Planifier les étapes de la mise en œuvre législative de l'échange automatique de renseignements.

Bibliographie

- Andrews, D., A. Caldera Sánchez et Å. Johansson (2011), « Housing Markets and Structural Policies in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 836, Éditions OCDE.
- ASB (2014), « Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier », Association suisse des banquiers, Bâle.
- Auer, R. et P. Sauré (2011), « Export Basket and the Effects of Exchange Rates on Exports – Why Switzerland is Special », Federal Reserve Bank of Dallas Globalization and Monetary Policy Institute, *Document de travail*, n° 77.
- Avenir Suisse (2013), *Une cure de jouvence pour la prévoyance vieillesse : Propositions de réforme du deuxième pilier*, Zurich.
- Bloomberg (2015), « Franc Surge Supercharges Swiss Spending Power in German Towns », 27 avril.
- Bourassa, S. et M. Hoesli (2010), « Why Do the Swiss Rent? », *Journal of Real Estate Finance and Economics*, vol. 40, n° 3, pp. 286-309.
- Cattaneo M. et S. Wolter (2015), « Better Migrants: Better PISA Results. Findings from a Natural Experiment », *IZA Journal of Migration*, à paraître.
- BNS (2014), « Mise en œuvre du volant anticyclique de fonds propres en Suisse – concrétisation du rôle de la Banque nationale suisse », communication, Banque nationale suisse, Berne-Zurich.
- BNS (2015), *Rapport sur la stabilité financière 2015*, Zurich.
- Confédération suisse (2014), *Rapport annuel du surveillant des prix*, Berne.
- Conseil fédéral (2014), *Rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2012-15 de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons*, Berne.
- CSRE (2014), *Rapport 2014 sur l'éducation en Suisse*, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, Aarau.
- Demmou, L., M. Haluš, G. Machlica et F. Menkyna (2015), « Spurring Growth in Lagging Regions in the Slovak Republic », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1211, Éditions OCDE.
- economiesuisse (2012), *Garantir la pérennité des assurances sociales grâce à des mécanismes d'intervention*, dossier politique n° 19, Genève.
- EUROSTAT (2015), *Mortality and life expectancy statistics*, Kirchberg, Luxembourg.
- FSO (2014), « Environment Pocket Statistics 2014 », Neuchâtel.
- Interpharma (2015), *Santé publique en Suisse*, Bâle.
- Keuschnigg, C., M. Keuschnigg et C. Jaag (2011), « Aging and the Financing of Social Security in Switzerland », *Revue suisse d'économie et de statistique*, vol. 147, n° 2, pp. 181-23.
- KOF (2015a), « Indicateur de l'emploi du KOF : l'appréciation du franc se fait sentir sur le marché du travail », *Bulletin du KOF*, n° 85, mai, Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF, Zurich.
- KOF (2015b), « Choc monétaire et commerce extérieur suisse au premier trimestre 2015 », *Bulletin du KOF*, n° 85, mai, Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF, Zurich.
- Kunz, J. (2014), « Analyzing Educational Achievement Differences Between Second-Generation Immigrants: Comparing Germany and German-speaking Switzerland », *CESifo Working Paper* n° 5020, Munich.
- La Tribune de Genève (2015), « Le réformateur des hôpitaux suisses était genevois », 29 mai.
- Le Temps (2015), « Avenir Suisse défend la flexibilité des retraites », 28 janvier.
- LINK Institute (2014), *Baromètre des places d'apprentissage*, Rapport détaillé, août.
- Müller, B. et J. Schweri (2012), « Die Betriebe in der dualen Berufsbildung: Entwicklungen 1985 bis 2008 », Office Fédéral des Statistiques, Neuchâtel.
- Moody's (2012), « Credit Opinion: Swisscom AG », Moody's Investor Service Global Credit Research, 19 avril 2012.
- OCDE (2010a), *Maladie, invalidité et travail : Surmonter les obstacles*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010b), *Regards sur l'éducation 2010*, Éditions OCDE.

- OCDE (2012a), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2012*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012b), *Untapped Skills: Realizing the potential of immigrant students*, Éditions OCDE.
- OCDE (2013a), *Lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264192904-fr>.
- OCDE (2013b), *Perspectives des communications de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, www.oecd.org/fr/sti/hautdebit/perspectives-des-communications-de-l-ocde-19991479.htm.
- OCDE (2013c), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2013*, Éditions OCDE.
- OCDE (2013d), *Panorama des administrations publiques 2013*, Éditions OCDE.
- OCDE (2014a), *Études économiques de l'OCDE : Allemagne 2014*, Éditions OCDE.
- OCDE (2014b), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE.
- OCDE (2014c), « La préscolarisation est-elle accessible à ceux qui en ont le plus besoin ? », *PISA à la loupe*, Éditions OCDE.
- OCDE (2014d), *Vieillesse et politiques de l'emploi, Suisse – Mieux travailler avec l'âge*, Éditions OCDE.
- OCDE (2015a), *Perspectives économiques de l'OCDE n° 97*, juin, Éditions OCDE.
- OCDE (2015b), *The Future of Productivity*, juillet, Éditions OCDE.
- OCDE (2015c), *Panorama des administrations publiques 2015*, Éditions OCDE.
- OCDE (2015d), « Can the performance gap between immigrant and non-immigrant students be closed? », *PISA in Focus*, vol. 53, Éditions OCDE.
- OFEN et OFL (2015), « Energetische Sanierung Auswirkungen auf Mietzinsen: Schlussbericht », Office fédéral de l'énergie et Office fédéral du logement.
- OFROU (2013), *Trafic et disponibilité des routes nationales, Rapport annuel 2013*, Office fédéral des routes, Berne.
- OFS (2014), *Mobilité et transports : Statistique de poche 2014*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.
- OMC (2013), *Examen des politiques commerciales – rapport du Secrétariat : Suisse et Liechtenstein*, WT/TPR/S/280, 19 mars.
- OMC (2014), *Examen des politiques commerciales – rapport du Secrétariat : États-Unis*, WT/TPR/S/307, 11 novembre.
- OMC (2015), *Examen des politiques commerciales – rapport du Secrétariat : Australie*, WT/TPR/S/312, 3 mars.
- SAAS (2012), *Effizienz, Nutzung und Finanzierung des Gesundheitswesens*, Académies suisses des sciences, Berne.
- Schaltegger, C., R. Hofmann et Z. Huwyler (2015), « La péréquation financière au banc de la pratique: l'exemple de Bâle-Campagne », *La Vie Économique*, 1-2/2015, pp. 41-45.
- SECO (2015), *Principes pour une nouvelle politique de croissance*, secrétariat d'État à l'Économie, Berne.
- Standard and Poor's (2015), « Swisscom AG », Standard and Poor's Ratings Services, McGraw Hill Financial, mai 2015.
- Sung, N. (2014), « Market concentration and competition in OECD mobile telecommunications markets », *Applied Economics*, vol. 46, numéro 25, septembre, pp. 3037-48, <http://dx.doi.org/10.1080/00036846.2014.920480>.
- Swisscom (2014), *Rapport annuel 2014*, Berne, www.swisscom.ch/content/dam/swisscom/de/about/investoren/documents/2015/2014-rapport-annuel.pdf.res/2014-rapport-annuel.pdf.
- Wölfl, A. et P. Sicari (2012), « Reducing Greenhouse Gas Emissions in a Cost Effective Way in Switzerland », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1002, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/5k8xff3tgd32-en>.
- Wolter, S., A. Diem et D. Messer (2014), « Drop-outs from Swiss Universities: an empirical analysis of data on all students between 1975 and 2008 », *European Journal of Education*, vol. 49, n° 4, pp. 471-483.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Switzerland 2015

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Switzerland 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2015-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.